Bibliothèque du Parlement

ABONNEMENTS

EDITION QUOTIDIENNE.—Au Canada, un an, $6 ; six mois, $3.

EDITION HEBDOMADAIRE.—Au Canada, un an, $2 ; six mois, $1.

Pour les Etats-Unis : Edition Quotidienne un an, $7.50 en or ; Edition Hebdomadaire, un an, $2.50 en or. Les frais de port inclus dans les deux cas.

☞ *Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois. On ne reçoit pas d'abonnement, pour moins de six mois. Les frais de poste sont à la charge de l'abonné. On adresse les lettres et communications au Bureau du Pays, rue Dollard, 12.*

LE PAYS

JOURNAL QUOTIDIEN

ANNONCES

Première insertion, 7 centins par ligne ; chaque insertion subséquente, 2 centins par ligne. Le carré de 20 lignes, $40 pour l'année et $25 pour six mois le demi-carré de 10 lignes, $25 pour l'année et $15 pour six mois, avec le privilège d'un changement mensuel. Adresses professionnelles n'excédant pas 8 lignes, $10 pour l'année, $6 pour six mois et $2 pour un mois.

☞ *Toute annonce envoyée sans être accompagnée d'un ordre mentionnant le nombre d'insertions sera publiée pendant six mois.*

XVIIIe ANNÉE. MONTREAL, MARDI, 15 FEVRIER 1870. NO. 81.

Compagnie d'Assurance "COMMERCIAL UNION,"
19 et 20 *CORNHILL, LONDRES.*

CAPITAL - - - - - - - - - £2,500,000 Sterling

DEPARTEMENT DU FEU.

Le succès qui a couronné les opérations de la compagnie a été de nature à satisfaire au-delà de toute attente les directeurs, lesquels ont décidé d'élargir le cercle des opérations de la Compagnie afin qu'ils sont en mesure d'offrir au public canadien PARFAITE SECURITE, garantie par un fonds souscrit et des capitaux placés.

Ajustement Immédiat des Réclamations.—Les Directeurs et les Agents généraux occupant tous une haute position commerciale, jugeront de toutes les questions qui seront soumises à leur décision avec esprit libéral et en homme d'affaires.

DÉPARTEMENT SUR LA VIE

Quatre-vingt pour cent des profits qui proviennent de toutes les affaires qui concernent les annuités et les polices pour toute la vie, seront divisés parmi les Porteurs de Polices ayant droit aux profits.

La moyenne des Bonus déclarés en 1868 est de £2 2s 0d par cent.

Toutes réclamations sont payées un mois après que la mort de l'assuré a été prouvée.

En vertu d'un acte récent du Parlement, une épouse peut prendre une police sur la vie de son mari, et cette police est à l'abri de toute saisie.

FREDERICK COLE, *Secrétaire*,
MORLAND, WATSON & Cie, *Agents Généraux pour le Canada.*

BUREAU :—385 et 387 RUE ST. PAUL, MONTREAL.

Surintendant :—A. TELLIER, | *Inspecteur des Agences* :—T. C. LIVINGSTON, P. L. S. Haut-Canada.

février 1869. aa—1

☞ LE MAGASIN D'UNE PIASTRE ☜
VIENT D'ETRE OUVERT
AU
NO. 264, RUE NOTRE-DAME, 264.

Ici vous trouverez aux prix les plus réduits du Canada des articles utiles et de parure qui sont tous vendus à **$1.00** chaque. On trouvera :

Des plateaux pour 5 bouteilles, Horloges de Trente heures,
Tapis de table, Bijoux en jais,
Corbeilles à carte en argent, Réfrigérant pour le beurre, Sucriers,
Abat-jour en verre, Vases et bouteilles de toilette,
Raquettes, Cannes pour messieurs,
Curiosités Indiennes, Sleighs d'enfants,
Epinglettes et Pendants d'oreilles, Oiseaux chantant,
Chaînes, Chaises pour messieurs.

Avec un millier d'autres articles qu'il serait trop long d'énumérer.

PAS DE HUMBUG ! VENEZ VOIR VOUS-MEMES !

NO. 264, RUE NOTRE-DAME,
Vis-à-vis le magasin de D. A. Harper, Cathedral Block, Montréal.

CADEAUX DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN ! ! !

ALPHONSE DOUTRE & CIE.,
COIN DES
RUES NOTRE-DAME et ST. GABRIEL

Viennent de recevoir leurs Marchandises pour les Fêtes de cette saison et invitent le public à examiner le plus beau et le plus complet assortment qui ait été offert, consistant en :

Plumes et Crayons en Or, Porte-plumes montés en argent. Encriers français en Ebène, Acajou, bois de rose, d'un style exquis.

Statues et Statuettes en bronze.
Albums musicaux jouant 3 et 5 airs, de plus un grand assortiment d'Albums de tout genre pouvant contenir 25, 50, 100, et 200 portraits depuis 25 centins à $30.00 chacun.

Boites d'Instruments de Mathématiques, de peinture et de dessins.
Ecritoires pour Dames et Messieurs, en bois de rose émaillé et en cuir.
Boites à papeterie pour bureaux.
Boites de Stéréoscope et vues uniques en ce pays.

Diaphanes sur verre et gélatine représentant les plus beaux édifices de Paris, tels que l'Eglise de la Madelaine, la Fontaine St. Michel et les places les plus pittoresques de la Suisse etc., et des sujets religieux

Assortiment très complet et très varié de Livres de prières, Bénitiers, Crucifix, Médaillons, Sujets religieux, Chapelets en ivoire, et en bois d'un travail splendide.

La collection la plus complète de Gravures sur acier, chromo-lithographies, Photographies noires et en couleurs Françaises, Anglaises, Allemandes et Américaines.

Boites à ouvrage et de fantaisie.
Alphabets en caricatures pour les enfants.
Jeux de Cartes de Goodhall nouveaux patrons,
Boites de Cartes en papier maché, tartar en cuir de Russie avec marques,
Damiers avec Dames, en bois et en ivoire.
Echiquiers avec Echecs, en bois et en ivoire.

La Librairie nouvelle vient aussi d'augmenter sa collection de Livres de Droit, Médecine et littérature, dont un catalogue sera publié sous peu.

21 déc. 36

Grands avantages offerts au Public ! ! !

2 Fonds de Banqueroute à écouler.

Nous venons de faire l'acquisition de deux fonds considérables de magasin, ceux de MM. Hurtubise et Hamilton, et de MM. Perrault et Merrill.

Ces marchandises seront vendues à des prix extrêmement réduits, vu que les soussignés désirent les écouler au plus tôt.

Les avantages que l'on a de se procurer des marchandises à bon marché sont innombrables et ne se présenteront pas toujours. Chaque famille devrait profiter de l'occasion.

TURGEON & HAMILTON,
11 8, Rue St. Joseph.

S. GOLTMAN & CIE
132, *RUE ST. JACQUES*,
A constamment un Fonds bien assorti de
BEAVERS, TWEEDS A CARREAUX, &c

Cent patrons et nuances différents des diverses manufactures de l'Europe.

Leur genre de Hardes Faites est sans égal.

16 nov. cm—7

JOURNAL "LE PAYS,"
IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR
"La Compagnie d'Imprimerie et de Publication du Canada,"
A ses bureaux
No. 12 RUE DOLLARD,
MONTREAL.

N. AUBIN, Rédacteur-en-chef.

CET ETABLISSEMENT D'IMPRIMERIE est aujourd'hui sur un pied tel qu'il ne saurait être surpassé par aucun établissement de ce genre dans le pays.

L'acquisition qu'il vient de faire, à des frais considérables, de Caractères de Fantaisie, de Presses et d'Encre des premières maisons de France et des Etats-Unis lui permet d'exécuter les ouvrages les plus délicats avec toute la netteté et toute la promptitude désirables et à des PRIX TRÈS-RÉDUITS.

C. C. MacDOUGALL,
COMPTABLE,
No. 102, Rue St. François-Xavier.
(Coin de la Rue Notre-Dame.)

RÉFÉRENCES :—MM. McDougall & Davidson, P. Redpath, écr., MM. J. Redpath & Fils, G. Scott, Wm. Dow & Cie 30 déc.—bm—43

CERCUEILS Métalliques, Appareils de funérailles, Pupitres de bureaux. Attention brevetée aux *jobs*. 116, Grande Rue St. Jacques, Montréal. RICHD. SEALE.
27 nov. cm—17

CHARBONS.

Coke de Newcastle,
Charbon pour forgerons,
Charbon à grille de première qualité,
Charbon à vapeur écossais,
Charbon à vapeur intercolonial.
Anthracite Américain, toutes grosseurs,
Anthracite Gallois, " "

A vendre par
J. & E. SHAW,
13, Rue Commune.

Les Lois de la Procédure Civile,
PAR
GONZALVE DOUTRE, B.C.L.,
Avocat et Professeur de Procédure Civile à l'Université Victoria.
TOMES 1er et 2me.

Le second volume de cet ouvrage est maintenant en vente. Il est spécialement utile aux Curés et membres du Culte, aux Avocats, aux Notaires, aux Magistrats de District, qui seront bientôt nommés, aux Juges de Paix, aux Commissaires des petites causes, aux Coroners, aux Arpenteurs, aux Protonotaires et Greffiers de toutes les Cours, aux Huissiers et aux hommes d'affaires.

Prix du 1er vol. $2.00. Prix du 2nd $5.00.

En vente à Montréal, chez Aphonse Doutre et Cie., Coin des Rues Notre-Dame et St. Gabriel.

A Trois-Rivières chez Dufresne et frère,
St. Hyacinthe Antoine Maynard,
St. Jean M. le Shérif Desrivières,
Sorel J. G. Barthe,
Arthabasba (St. Christophe) Joseph Goodhue,
Kamouraska M. Dessaint,
Joliette Joseph Turcotte,
Ste Scholastique Leduc et Valois.

26 nov. 16.

Les Trois Temps Galop
ENSEIGNE PAR LE
Prof. A. R. McDONALD.
A son Académie,
No. 53½, RUE CHAIG.
9 fév. am—75

LE
REGENERATEUR INDIEN PATENTE
DE M. LOUIS LARIVE.

Voulez-vous empêcher la chûte de vos cheveux ? Voulez-vous avoir une belle chevelure ? Voulez-vous faire disparaître l'inconvénient d'un crâne chauve ? Voulez-vous un excellent remède contre les maux de têtes ? Usez du *Régénérateur Indien* de M. Louis Larivé.

En vente chez tous les Pharmaciens.

LOUIS LARIVÉ,
11 jan—aa—51 Rue Ste. Elizabeth, Montréal.

FAILLITES

Acte concernant la Faillite 1869

DANS L'AFFAIRE DE
A. DARCHE & FRERE, FAILLIS.

Je, soussigné, Louis Olympe Turgeon, de la Cité de Montréal, ai été nommé Syndic en cette affaire.

Les créanciers sont requis de filer leurs réclamations devant moi sous un mois.

L. O. TURGEON,
Syndic.
Montréal, 3 Février 1870. bs—74

Acte concernant la Faillite, 1869

DANS L'AFFAIRE DE
SAMUEL CHAREST, marchand, de la Cité de Montréal, FAILLI

Le Failli m'ayant fait une cession de ses biens, ses créanciers sont notifiés de s'assembler à sa place d'affaires, No. 3, rue St. Laurent, en la cité de Montréal, LUNDI, le vingt-huitième jour de Février courant, à 3 heures P. M. afin de prendre communication de l'état de ses affaires et nommer un Syndic.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic provisoire.
Montréal, 8 février 1870. bs—75

Sous l'Acte des Faillites de 1869.

PROVINCE DE QUEBEC
District de Montréal.
DANS LA COUR SUPERIEURE

Mercredi, le deuxième jour de Février 1870.
No. 327.

Présent : L'Honorable M. le Juge TORRANCE.

IN RE DAME JULIE DUPUIS, veuve Vincent, Insolvable.
&
LOUIS J. R. GIARD,
&
JEAN LECLAIRE et AL., Syndic, Requérants.

Il est ordonné, sur Requête des Requérants, présentée par P. A. O. Archambault, leur Avocat, qu'une assemblée des créanciers de la dite Dame Julie Dupuis, veuve Vincent, soit tenue dans la Salle des Faillites, pour les affaires en Faillites au Palais de Justice, en la Cité de Montréal, Jeudi, le vingt-quatrième jour de Février courant, à Onze heures de l'avant-midi, pour là et alors nommer un Syndic à la faillite des biens de la dite Dame Julie Dupuis, veuve Vincent, aux lieu et place du dit Louis J. R. Giard.

Par ordre,
HUBERT, PAPINEAU ET HONEY P. C. S.
5 fév. jno—73

Acte concernant la Faillite, 1869

DANS L'AFFAIRE DE
HENRY WOLFE, de la Cité et du District de Montréal, Manufacturier de Bottes et Souliers, FAILLI.

Une feuille de dividende a été préparée, sujette à objection jusqu'au vingt-huitième jour de Février 1870, après quoi le dividende sera payé.

T. S. BROWN,
Syndic.
Montréal, 9 février 1870. bs—79

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1869

Dans l'affaire de
JOHN McOWAN et DANIEL DRUMMOND, faisant affaires en la Cité de Montréal sous les noms et raison de John McOwan et Cie., FAILLIS.

Une dernière feuille de dividende a été préparée, sujette à objection jusqu'au vingt-huitième jour de février 1870, après quoi le dividende sera payé.

T. S. BROWN.
Syndic.
Montréal, 9 février 1870. bs—79

CORPORATION DE MONTREAL.

Département de l'Aqueduc.

Des soumissions cachetées, portant sur l'endos "Soumission pour Engin à Vapeur," seront reçues au Bureau de Chs. Glackmeyer, Ecr., Greffier de la Cité, à l'Hôtel-de-Ville, jusqu'à MIDI le 21 du courant, pour l'érection d'un Engin à vapeur avec Bouilloires, Pompes et connections reliées au tuyau d'ascension de l'Aqueduc à la Maison des Pompes, suivant les plans et devis que l'on peut voir au Bureau du Surintendant de l'Aqueduc, à l'Hôtel-de-Ville, où l'on se procurera également tous les renseignements concernant les dits plans et devis.

Les soumissions se feront sur des formules en blanc que l'on trouvera au Bureau du dit Surintendant et devront être revêtues des signatures de deux personnes solvables se portant caution de la pleine exécution des travaux.

Le comité de l'Aqueduc se réserve le choix exclusif de la soumission qui lui semblera la meilleure, sans égard à la somme ; ainsi que le droit de refuser toutes les soumissions, si l'intérêt de la Cité exige, à son avis, cette mesure.

(Par ordre).

LOUIS LESAGE,
Surintendant de l'Aqueduc.
Bureau du Surintendant de l'Aqueduc, Hôtel-de-Ville, Montréal, 12 Février 1870. 79

Société permanente de construction
DU
District de Montréal

DIVIDENDE No. 12.

AVIS est par le présent donné qu'un dividende de CINQ pour cent, faisant dix pour cent par année sur les part permanentes de cette Société a été déclaré et sera payable le et après le 1er Avril prochain au bureau de la dite Société.

Par ordre.
P. A. FAUTEUX,
Secrétaire-Trésorier.
Montréal, 11 février 1870. 79

ANNONCES DIVERSES.

UNE LOTTERIE
D'UN
Caractère tout à fait irréprochable.

$5,000

SERONT DONNES EN PRIX
DURANT LE MOIS ACTUEL
EN LA MANIÈRE SUIVANTE :

Chaque paquet sur vingt-cinq, d'une livre chacun, vendu par nous contiendra

UN BILLET D'UNE PIASTRE !

Et en même temps nous garantissons que la qualité du Thé sera la meilleure que l'on puisse avoir pour le montant. Notre but est d'engager toute personne à

VENIR UNE FOIS,

Et nous comptons ensuite sur la qualité de nos articles pour les engager à

Venir encore et encore.

Cet argent que nous donnons représente pleinement

LA MOITIE DE NOS PROFITS

Mais nous nous entendons de

Ventes rapides et de petits profits.

Nous avons les THÉS suivants en paquets d'une livre, dont tous contiennent la moyenne des PRIX mentionnés ci-dessus :—

THÉ JAPONAIS RÉELLEMENT BON, 55 et 60 cents par livre.

THÉ JAPONAIS DE CHOIX (le meilleur qui soit importé) 65 et 75 cents.

THÉ ANGLAIS POUR LE DÉJEUNER, 55, 60 et 70 cents.

EXCELLENT THÉ VERT, (Young Hyson), 60 et 70 cents.

THÉ VERT SUPERFIN, (Young Hyson), 90 cents et $1.

REMARQUEZ L'ADRESSE :

La Compagnie de Thé de l'Inde et de la Chine.

39 RUE 39
BLEURY.

☞ Notre marque commerciale est sur tous les paquets.

22 janv. am—61

LEWIS A. HART, M.A., B.C.L.,
NOTAIRE PUBLIC,
29, Rue St. François-Xavier, 29.
9 déc. 1869 aa—26

LES DAMES désirant se procurer des Chapeaux d'Hiver trouveront au MAGASIN DU LOUVRE les modes de Paris et Londres les plus récentes et des plus élégantes, faits sous le plus court avis et meilleur marché que dans aucun autre établissement de modes en cette ville.

MAGASIN DU LOUVRE.
278, *Rue Notre-Dame.*
BATISSES BEAUDRY.

— AUSSI —

Tout récemment par steamer *Hibernian* :
DRAPS DE POLOGNE, ASTRACAN ET AUTRES ETOFFES A MANTEAUX.

Habillements d'Hiver aux Prix du GROS.
27 oct. 1869 aa—294

AUX IMPRIMEURS !
S. COLLINS
FABRICANT
D'ENCRES A IMPRIMER,
SPÉCIALITÉ
D'Encres de la meilleure qualité
NOIR DE JAIS,
POUR IMPRESSION DE
LIVRES ET JOURNAUX,
—AUSSI—
ENCRES DE COULEURS
DEPOT ET FABRIQUE
12. RUE FRANKFORT,
NEW-YORK.

M. COLLINS est le fournisseur de la Maison LOUIS PERRAULT ET CIE., à Montréal, et le *Pays*, dont l'élégance typographique est si fort remarquée, est imprimé avec

L'Encre à Journaux
—DE—
COLLINS.

PRIX MODÉRÉS, toute encre vendue par la Maison est garantie.

Les imprimeurs, qui n'ont jamais employé ces encres, sont invités à les essayer. Ils verront qu'elles sont tout à fait égales sinon supérieures à toutes celles que l'on trouve sur le marché.

31 janv. aa—68

AVIS.

FOULDS ET HODGSON ont déménagé au côté opposé de la RUE ST. PAUL, No. 347. (BATISSE DES SŒURS)

26 janv. am—64

A. W. HOLDSTOCK,
PROFESSEUR de DESSIN, PEINTURE, &c.
COIN DES RUES
CRAIG et St. PIERRE.
24 déc. fm—38

ANNONCES DIVERSES.

PHARMACIE STE. CATHERINE.

ON vient de recevoir un assortiment général de parfums français et anglais, articles de fantaisie et bouteilles de toilette, simples ou assorties, etc., etc., à très bon marché, pour des présents de Noel. Huile de foie de morue et Phosphate de chaux de Birks pour la consomption à 50 cts. par chopine.

On peut avoir des médecines et des prescriptions préparées à toute heure le dimanche ou la nuit en s'adressant à la résidence (7 portes à l'ouest du magasin) 602, Rue Ste. Catherine, coin de la Rue St. Constant,

JOHN BIRKS, Chimiste et Droguiste,
585, Rue Ste. Catherine, entre les rues des Allemands et St. Constant, Montréal. aa—26

A VENDRE.

Par suite d'une dissolution de société, on offre en vente un assortiment d'articles en ferblanc, plomb, ouvrages de plombiers, etc., etc., dans une des meilleures localités du faubourg Québec—rue Lagauchetière, No. 145, coin de la rue Visitation, Montréal.

12 fév. am—79

S. CODERRE,
Marchand-Tailleur,
No. 233, Rue St. Laurent,
Dans le magasin de JOLICŒUR et LAMY,

où l'on trouvera des Draps, Cashmirs et Tweeds de toutes sortes et des goûts les plus nouveaux. Il est prêt à exécuter avec ponctualité toute commande que l'on voudra bien lui confier à des prix très modérés.

18 août 1869. aa—234

H. B. WARREN,
Manufacturier de Balances,

A constamment en mains Balances de fantaisie pour comptoir et à balancier que le poids seul d'une mouche peut faire baisser. Aussi un assortiment complet de balances avec plate-forme pour comptoir, lesquelles sont toutes garanties. Fabrique et Salle d'échantillons, No. 216, Ruelle des Fortifications, près le Carré Victoria, Montréal.

2 novembre 1869. aa—98

LAFLAMME, HUNTINGTON & LAFLAMME
AVOCATS,
42, Petite Rue St. Jacques, Montréal.
R. LAFLAMME, C.R. L.S. HUNTINGTON, C.R.
L. LAFLAMME.
22 déc. cm—37

COMPAGNIE
D'ASSURANCE MUTUELLE
CONTRE LE FEU,
DE LA
CITE DE MONTREAL

DIRECTEURS :
BENJAMIN COMTE, ECR.

R. A. R. HUBERT, ECR., | AND. LAPIERRE, ECR.
HUBERT PARÉ, ECR., | J.-BTE. HOMIER, ECR.
NARCISSE VALOIS, ECR. | N. VILLENEUVE, ECR.
JAMES E. MULLIN ECR., | FERD. PERRIN, ECR.

Le principe sur lequel est basée notre Assurance Mutuelle est certainement le plus économique et le plus sûr ; chaque année l'a prouvé depuis 1859.

Ce système d'assurance a encore l'avantage d'être national, puisque ce sont des Canadiens qui s'assurent entr'eux, et se dispensent ainsi d'aller verser leur prime en des mains étrangères.

D'ailleurs, les compagnies d'assurances basées sur un autre principe, reconnaissent l'excellence du système mutuel, et il ne peut y avoir de danger que dans l'imprudence ou l'inexpérience des administrateurs et de la direction, ce qu'a fort bien compris notre Assurance Mutuelle en choisissant des Directeurs expérimentés, et qui savent comment éviter les inconvénients et parer aux défectuosités qui existaient avant 1859. Ajoutons à cette garantie la prospérité croissante de la société actuelle depuis les quelques années qu'elle existe, et nous sommes certains d'un succès constant et marqué pour l'avenir, et cela sans augmenter les taux d'assurance qui ne sont guère que la moitié de ceux qu'on exige dans les autres sociétés.

Le Bureau de la Compagnie est au No. 2, rue St Sacrement.

ALFRED DUMOUCHEL,
Secrét.-Trésorier,
21 Oct. 1867. aa—43

AUX IMPRIMEURS.

Nous sommes maintenant prêts à vendre nos CARACTERES D'IMPRIMERIE, dont la qualité est bien connue, aux PLUS BAS PRIX POUR ARGENT COMPTANT. Les établissements qui n'ont pas reçu notre Livre abrégé de Specimens pour Avril 1869, sont priés de le demander.

GEORGE BRUCE, FILS & CIE.,
No. 13, rue Chambers, New-York.
5 fév 73.

AVIS.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le soussigné, Jean-Baptiste Livernois, commerçant de la Cité de Montréal, fera application à la prochaine Session du Sénat du Canada pour en obtenir un Bill de Divorce d'avec sa femme Lucie Casavant dit Ladébauche, pour cause d'adultère et autres causes.

JEAN BAPTISTE LIVERNOIS.
Montréal, 21 octobre 1869. fm—292

GRANDS AVANTAGES !
AVIS
AUX IMPRIMEURS.

Les Soussignés offrent en vente environ
125 FONTES
DE
CARACTERE de FANTAISIE
RENFERMANT
HUIT OU DIX FONTES
DE
CALLIGRAPHIE
EN EXCELLENTE CONDITION.

La raison pour laquelle ils offrent ces Fontes en vente est qu'ils en possèdent les doubles, ce qui occasionne confusion dans leur salle de composition.

CONDITIONS FACILES.

Prix extremement modérés.

L. PERRAULT & CIE.

FEUILLETON.

LE CLOU D'OR

Suite

"Telles sont, Terence, les questions qui le plus préoccupent mon esprit depuis que l'isolement et l'étude, en apaisant le bouillonnement de mes pensées, les laissent surgir plus calmes et plus limpides. Plus je retourne ces questions plus elles me démontrent que l'éducation morale, physique, sociale et civilisatrice du peuple doit être faite, non par les clubs et les affiliations, qui mêleront toujours des intérêts de partis et des rivalités d'ambition à ce qui ne doit être qu'un enseignement simple, consciencieux et désintéressé,—mais par chaque honnête homme dans sa sphère, par tous les citoyens réunis dans une chaine interrompue qui descendant de haut déroule, à tous les degrés, les anneaux enlacés des devoirs et des droits humains ; sous le rapport de l'action individuelle, la réciprocité fraternelle me paraît être un moyen puissant d'éducation civilisatrice. J'estime donc que l'agriculteur qui travaille son domaine, le praticien qui exerce son état, l'artisan son métier, avec la stricte justice qui est le devoir, et la charité qui en est la fleur, font plus pour le progrès moral et le bien-être moral du peuple que nos théoriciens les plus fougeux dans leurs attaques passionnées contre les abus.

"C'est ce rôle bienfaisant, facile et doux, que je me plais à rêver pour toi, Terence, mon frère bien-aimé. C'est en faisant régner dans ton cercle d'influence l'ordre, l'amour et la conciliation ; c'est en prêchant d'action la loi du travail, en honorant par ton exemple tout ce qui est respectable, que tu achèveras ta mission fraternelle commencée dans le trouble et le sang.

"Un songeur comme moi qui s'en va à travers les champs, les bois et cultures, causant avec les laboureurs, rêvant une heure devant un insecte ou un brin de mousse, épèle sur le livre ouvert de la nature bien des vérités qu'il n'eût jamais trouvées dans l'ombre des bibliothèques. Ce n'est pas sans une grande logique d'observation que les anciens plaçaient les temples de leurs oracles et les antres de leurs sibylles au sein des forêts : la nature y a mille voix secrètes pour nous instruire et des effluves inconnus pour nous révéler ses énigmes et ses mystères. Aussi bien que les chênes de Dodone, les vagues du Leman ont eu leurs révélations qui ont calmé en moi bien des pensées trop impatientes, bien des systèmes trop absolus.

"En étudiant les innombrables atômes dont la nature bâtit ses alpes, les tissus multiples dont elle file ses plus légères graminées, j'y ai trouvé l'image et l'exemple à suivre de notre société humaine. Oui, c'est par un travail constant et régulier, par un assemblage harmonique de nos vertus, de nos devoirs et de nos droits que nous pourrons aussi édifier une alpe sociale, sublime et inébranlable. Comme la fourmie et l'abeille laborieuse, chacun y doit concourir dans son rayon. Le propriétaire, l'insdustriel, le médecin, le magistrat, le prêtre y peuvent beaucoup. Le prêtre surtout, s'il en arrive à comprendre ses vrais devoirs, son influence possible et ses périls actuels. Le prêtre régénéré peut et doit être aujourd'hui l'apôtre de la démocratie, comme son auguste chef en a été le révélateur.

L'Eglise en lutte avec l'esprit moderne qui s'arrache à son autorité ; l'Eglise déchue et perdant peu à peu sous la pompe mondaine qui l'écrase, ses vrais trésors : la foi et le respect des peuples,—l'Eglise pourra se relever aussi grande et puissante qu'aux plus beaux jours de son histoire, en portant d'une main ferme et pure ce drapeau libéral de l'égalité fraternelle que deux fois nos mains profanes ont laissé tomber dans le sang.

Mais pour remplir ce rôle immense il faudrait que suivant de nouveau le divin crucifié dans sa route d'abnégation et de martyre elle renonçat aux convoitises temporelles, aux jouissances terrestres qui obscurcissent ses voies, entravent son essor spirituel de tout le poids des intérêts mondains et donnent à son enseignement les démentis les plus fâcheux. Elle n'est certainement pas incapable de cette rénovation notre Eglise de France ; c'est assurément dans son sein, comme dans celui de l'armée que se conserve le plus d'élan, le plus de dévoûment et d'héroisme pur. Le feu sacré qui l'anime est encore assez enflammé pour lui faire reconquérir cette auréole de sainteté qui éclaira et guida autrefois les âmes et qui pourrait encore illuminer l'avenir. Je n'en veux pour preuve que l'élan enthousiaste de nos jeunes prêtres pour les dangers terribles des missions étrangères et leur ardente aspiration à cette palme du martyre qui rayonne encore dans leurs rêves mystiques. Qu'ils comprennent donc ces enfants enfiévrés de l'amour divin, qu'il y a autant d'âmes à convertir autour d'eux que dans les îles de l'Océanie ; autant d'idoles à abattre dans une paroisse de France que dans une pagode hindoue et que la vie qu'ils auront consacrée, sous l'ombre de leur clocher, à l'exemple du désintéressement, de l'abnégation, de la pureté et de la foi aura plus fait pour le salut de leurs frères et pour leur satisfaction à eux, qu'une eau bénite versée sur la tête jaune de quelque ruse Chinois, ou qu'une mort ignorée et inutile sous le scalpel indien.

(A CONTINUER.)

Affaire Guibord.

DÉPOSITION DE BENJAMIN DESROCHES

Présent : l'Hon. Juge Mondelet.

L'an mil huit cent soixante-et-dix, le vingt neuvième jour de janvier, est comparu Benjamin Desroches, de Montréal, gardien du cimetière de Notre-Dame-des-Neiges, âgé de soixante et trois ans, témoin produit par la Demanderesse, lequel après serment prêté dépose et dit :

Question.—On sont enterrés les enfants morts sans baptême dans le cimetière dont vous êtes le gardien ?

Réponse.—Dans une partie réservée dans un des coins du cimetière enclose et séparée du reste du cimetière.

Question.—Est-il à votre connaissance que des enfants morts sans baptême soient enterrés dans la partie du cimetière réservée à la sépulture des catholiques ?

Objecté à cette question comme illegale et non pertinente à la contestation.

Objection reservée par son Honneur le juge.

Réponse.—Je n'en ai pas connaissance.

Question.—N'est-il pas à votre connaissance que des enfants morts sans baptême ont été enterrés dans les terrains des particuliers, dans la partie ou limitrophe du cimetière ?

Même objection réservée.

Réponse.—Je n'en ai pas connaissance ; il est d'usage d'enterrer les enfants ondoyés dans le grand cimetière, mais non les enfants morts sans baptême.

TRANSQUESTIONNÉ.

Question.—N'est il pas vrai que, dans cette même partie du cimetière réservée à la sépulture des enfants morts sans baptême, on enterre aussi les catholiques morts sans les secours ou les sacrements de l'Eglise ?

Réponse.—Oui, monsieur.

Et le témoin ne dit rien de plus et sa présente déposition lui ayant été lue, il déclare qu'il ne sait pas signer son nom.

CHARLES MONDELET

DÉPOSITION DE A. BOISSEAU

L'an mil huit cent soixante et dix, le neuvième jour de février, est comparu Alfred Boisseau, de la Cité de Montréal, surintendant de l'Institut-Canadien, âgé de quarante-sept ans, témoin produit par les Défendeurs, lequel après serment prêté dépose et dit :

Question.—Avez-vous apporté avec vous le Catalogue-Manuscrit de la bibliothèque de l'Institut ; et si oui, veuillez y référer et dire si cette bibliothèque contient premièrement : Les œuvres complètes de Voltaire ; secondement, les œuvres complètes de Jean-Jacques Rousseau ; troisièmement, les mystères de Paris, le Juif-Errant, et les sept péchés capitaux d'Eugène Sue ; quatrièmement, l'origine de tous les cultes, par Dupuy ?

Réponse.—En référant au catalogue, je vois que des œuvres de Voltaire, nous n'avons que cinquante-huit volumes sur soixante et dix volumes dont se compose cette édition, lorsqu'elle est complète. De Jean Jacques Rousseau, nous n'avons que *Les Confessions*. Quant aux œuvres d'Eugène Sue, nous avons les *Mystères de Paris*, le *Juif Errant* et les *Sept péchés capitaux* tel que mentionné dans la question qui vient de m'être posée. L'origine des cultes, par Dupuy, est un ouvrage qui ne se trouve pas dans la bibliothèque de l'Institut.

Question.—Veuillez dire, s'il vous plait, qu'elles parties des œuvres de Voltaire qui sont contenues dans les cinquante-huit volumes que possède la bibliothèque de l'Institut ?

Réponse.—Je puis dire à peu près : Mélanges, Correspondances, Théâtres, Dictionnaire philosophique, un ou deux volumes de Romans ; c'est à peu près tout les titres que je puis me rappeler. Il y a aussi l'Histoire du siècle de Louis XIV. Voilà tout ce que je me rappelle.

D'après tous les renseignements que j'ai pu recueillir, dans les archives de l'Institut, les cinquante huit volumes de Voltaire qui se trouvent encore dans la Bibliothèque, faisaient partie de l'Edition des œuvres complètes de Voltaire en soixante dix volumes données à l'Institut-Canadien par le Colonel B. C. A. Gugy, vers 1850 ou 1851.

Question.—N'est-il pas vrai que les œuvres complètes de Voltaire comprennent "*La pucelle d'Orléans ?*

Réponse.—*La pucelle d'Orléans* est évidemment une œuvre de Voltaire et devrait se trouver dans les œuvres complètes de Voltaire ; mais ce livre ne se trouve pas dans la Bibliothèque de l'Institut, et j'ai eu occasion d'en refuser le don pour l'Institut. C'est l'automne dernier que j'ai eu occasion de refuser ce don.

Question.—L'édition du *Juif Errant* d'Eugène Sue, qui se trouve dans la Bibliothèque de l'Institut, a-t-elle été donnée à l'Institut depuis plusieurs années ou est-elle récente ?

Réponse.—Je ne connais rien qui puisse me permettre de donner une réponse affirmative ou négative à la question qui m'est posée.

Question.—N'y a-t-il pas actuellement dans la bibliothèque de l'Institut-Canadien plusieurs éditions du "*Juif Errant*" d'Eugène Sue, et ont-elles toutes été acquises ou données depuis que vous êtes surintendant de l'Institut ?

Réponse.—Il y a dans la Bibliothèque de l'Institut-Canadien trois éditions du "Juif Errant" d'Eugène Sue : l'une dont je ne puis tracer l'origine, une autre que j'ai donnée moi-même, et une troisième que j'ai achetée pour l'Institut.

Question.—Dans le livre de l'Institut contenant la liste des dons faits à la Bibliothèque depuis 1850, et que vous avez maintenant sous les yeux, se trouvent mentionnée une édition du "Juif Errant" en un volume, et ce même livre se trouve ainsi mentionné dans une brochure sur l'Institut-Canadien, en 1852, par J. B. E. Dorion, croyez-vous que cette édition du Juif Errant dont vous dites ne pouvoir tracer l'origine, puisse être celle mentionnée dans les deux livres dont nous venons de parler ?

Réponse.—Il est possible que c'est là la même édition, mais je ne vois rien qui le prouve.

Question.—Depuis que vous êtes surintendant de l'Institut-Canadien, et que, comme tel, vous avez la garde des livres de sa bibliothèque, aucun livre de cette bibliothèque en a-t-il jamais été retranché ?

Réponse.—Aucun.

Question.—N'est-il pas vrai que l'annuaire de l'Institut-Canadien de 1868 se trouve dans la dite bibliothèque de l'Institut depuis sa publication et n'en a jamais été retranché ?

Réponse.—L'annuaire de l'Institut étant le seul ouvrage contenant la constitution de l'Institut-Canadien, ainsi que ses réglements tels

qu'amendés en 1868, a dû rester dans l'Institut pour l'usage des membres. Cet annuaire est le même qui a été condamné par la congrégation de l'Index.

Question.—Veuillez examiner la liste de dons de livres contenus dans la brochure publiée en 1852 par J. B. E. Dorion, et produite par la défense, à l'enquête, sous pièce Z, et dire si la plupart des livres mentionnés dans cette liste, se trouvent encore dans la bibliothèque de l'Institut-Canadien? Veuillez dire aussi si cette bibliothèque ne se compose pas d'un plus grand nombre de volumes que ceux dont la liste est énumérée dans la dite brochure?

Objecté à cette question parce qu'elle tend à faire la preuve de faits étranger à la contestation.

Objection réservée par les parties.

Réponse.—Une grande proportion des livres mentionnés dans cette liste ne se trouve plus dans la bibliothèque, mais la bibliothèque a continué à s'augmenter et s'augmente encore par les dons et achats de livres.

On calcule que la bibliothèque de l'Institut-Canadien contient de six à sept mille livres ou volumes.

TRANSQUESTIONNÉ.

Question.—Aucun des livres mentionnés dans votre examen en chef a-t-il jamais été lu en séance ou assemblée des membres de l'Institut, ou existe-t-il quelque procédé ou habitude de la dite société qui puisse mettre les membres en position de lire ou d'entendre lire, malgré eux, aucun des dits livres ou aucune partie des dits livres?

Réponse.—A ma connaissance, aucun des livres ci-dessus mentionnés, à part de l'annuaire de 1869 n'a jamais été lu, ni en tout ni en partie, en séance publique de l'Institut. Quand je dis: *l'annuaire*, je ne veux pas dire que *l'annuaire* lui-même ait été lu dans l'Institut, mais les matières contenues dans l'annuaire avant son impression, y ont été lues ou prononcées, et encore n'était-ce pas à une séance régulière de l'Institut, mais à une séance publique, et je ne connais aucune habitude ou aucun réglement de l'Institut qui puisse nécessiter la lecture d'aucun de ces livres.

Dans la séance où les matières contenues dans l'annuaire ont été lues ou prononcées, il n'y avait que les personnes qui ont bien voulu y rester.

Question.—Est-il mort quelqu'autre membre de l'Institut-Canadien depuis le décès du dit feu Joseph Guibord, sans l'assistance du prêtre, et qui aurait été enterré dans le cimetière dont les défendeurs ont le contrôle, avec toutes les cérémonies de l'Eglise catholique?

Objecté à cette question comme illégale et n'ayant aucun rapport à la contestation.

Objection maintenue par Son Honneur le juge.

Et le témoin ne dit rien de plus, et la présente déposition lui ayant été lue, il déclare qu'elle contient la vérité, il y persiste et l'a signée.

A. BOISSEAU.

Question.—En votre qualité de prêtre et archidiacre, avez-vous pendant les quinze dernières années, ou si c'est pendant certaine partie de ce temps seulement, dites combien de temps, accompagné l'Evêque du dit diocèse, à différentes reprises dans ses visites pastorales des paroisses de son diocèse?

Réponse.—Oui, j'ai accompagné l'Evêque de Montréal dans ses visites pastorales plusieurs fois, et dans différents temps, dans toutes les paroisses du diocèse de Montréal, excepté dans la cité de Montréal, où je n'ai accompagné l'Evêque que dans deux ou trois paroisses de la dite cité.

Question.—Savez-vous quel a été l'usage, dans les dites paroisses, depuis que vous avez commencé à les fréquenter, comme vous l'avez dit plus haut en votre qualité de prêtre, quant aux cimetières de chacune d'icelles, pour ce qui a concerné et concerne l'inhumation des enfants morts sans baptême?

Réponse.—Il est à ma connaissance, non-seulement en ma susdite qualité de prêtre et d'archidiacre, mais encore en ma qualité de Catholique Romain du Diocèse de Montréal, que dans tous les cimetières Catholiques, il doit y avoir une partie enclose séparément pour y inhumer les enfants morts qui n'auraient pas été jugés dignes de recevoir la sépulture ecclésiastique. C'est ce que j'ai toujours prescrit au nom de l'autorité, comme dit est plus haut, toutes les fois que j'ai marqué la place d'un cimetière, c'est aussi ce que j'ai toujours vu dans les Cimetières de toutes les paroisses du Diocèse chaque fois que je les ai visités comme dit est plus haut, et c'est ma ferme conviction qu'il n'en a jamais été autrement dans le dit Diocèse, et même je dois dire dans tout le pays, c'est-à-dire le Bas Canada, car comme je l'ai dit plus haut, cette discipline de l'Eglise n'est pas selon moi appuyée seulement sur l'usage, mais encore sur une loi positive de discipline; voilà pourquoi je regarderais comme coupable de désobéissance à l'Eglise, le curé qui en agirait autrement.

TRANSQUESTIONNÉ.

Question.—N'est-il pas vrai que l'usage d'avoir un enclos séparé dans les cimetières pour y inhumer les enfants morts sans baptême, s'est établi concurremment avec l'usage de bénir d'une seule fois, la totalité du reste du Cimetière.

Réponse.—Je crois que ce n'est pas vrai du tout; car que l'enclos total du cimetière soit ou non bénit, je crois que l'usage et la loi ne permettent pas d'enterrer, dans le même enclos, le catholique et celui qui ne l'est pas.

Question.—N'est-il pas vrai que tous les cimetières dont vous avez parlé dans votre examen en chef, sont bénits en totalité?

Réponse.—Je sais positivement qu'il y a dans le diocèse, des cimetières qui ne sont pas bénits en entier. Ce n'est pas une nécessité que les cimetières soient bénits en entier, du moins je ne considère pas que cela soit une nécessité.

Question.—Veuillez nommez les Paroisses dont les Cimetières ne sont pas bénits en entier?

Réponse.—Je crois me rappeler que le Curé de Saint Antoine Abbé me disait l'autre jour que son cimetière n'est pas encore bénit. Deux autres Curés m'ont dit la même chose, mais je ne me rappelle pas leur nom. Je crois cependant que l'un d'eux est le curé d'Hemmingford. Je pense aussi que les cimetières de Sainte Marguerite de Wexford, et de Sainte Agathe ne sont pas bénits en entier.

Quand le cimetière n'est pas bénit d'avance, il faut bénir la fosse à chaque inhumation catholique.

Question.—Si vous avez visité les paroisses de Saint Antoine Abbé, de Hemmingford, de Ste. Marguerite et de Sainte Agathe, pouvez-vous dire si dans chacun des Cimetières de ces Paroisses, l'on a réservé et clôturé un enclos pour les enfants morts sans baptême, et autres morts déjà indiqués dans votre examen en chef?

Réponse.—Ce que je puis dire positivement, c'est que c'est moi qui ai désigné la place de ces différents cimetières, et j'ai prescrit, au nom de l'autorité ecclésiastique diocésaine qu'il en fût ainsi. Je sais que mes instructions ont été suivies pour le cimetière de la paroisse de Saint-Antoine Abbé, et qu'elles le sont ou devront l'être dans les autres.

Question.—Sur quel principe repose cette separation des cimetières?

Réponse.—Dans mon idée, elle repose sur le principe que l'Eglise catholique défend d'enterrer les payens avec les chrétiens, et je pourrais ajouter, ceux qui sont morts dans la désobéissance à ses lois, sans se rétracter.

Question.—La question qui vous était faite vous demandait sur quel principe reposait cette défense de l'Eglise.

Objecté à cette question, parce que le témoin ne peut être appelé à expliquer le motif de la loi ecclésiastique.

Objection maintenue quant à la forme de la question.

Question.—N'est-il pas vrai que cette séparation des cimetières est faite pour éviter que la terre sainte ou bénite soit profanné par l'inhumation des personnes ne faisant pas partie de l'Eglise?

Réponse.—Je pense que oui; seulement, je n'entends pas la terre comme terre, mais ce qui est représenté par l'action que fait l'Eglise dans l'inhumation de ses enfants.

Question.—N'est-il pas vrai que vous connaissez aucune autre raison que celle d'empêcher la profanation de la terre sainte, pour expliquer cette séparation des cimetières?

Réponse.—Je ne suis pas prêt à répondre autre chose là-dessus que ce que j'ai déjà répondu.

Et le témoin ne dit rien de plus: la présente déposition lui ayant été lue, il déclare qu'elle contient la vérité, il y persiste et l'a signée.

(Signé)

H. MOREAU, PTRE., Chan.

LE PAYS

MONTRÉAL, 15 FEVRIER 1870

Une confession "in extremis."

La troisième session du Parlement Fédéral commence aujourd'hui même. Hélas! sous quels auspices s'ouvrira-t-elle?

Quel désarroi! Quelle suspicion! Que de mécontentements! Que de haines! Sentant venir ses derniers moments et sa fin approcher, le ministère, comme tous les impies, perd de son assurance et se souvient qu'au-dessus de lui il y a un juge, l'opinion publique.

Dans cette triste et lamentable scène, le moribond c'est le parti conservateur, à qui la honte et le remords, la peur et la crainte ne permettent que des demi-aveux, mais qui, par la voix mieux assurée d'un confident, ressemblant fort à un complice, celle de M. Hincks, fait une confession entière.

Le ministre des finances a adressé en ces circonstances difficiles, et dont il ne se dissimule point la gravité, une circulaire aux principaux membres du parti réformiste d'Ontario. Les paragraphes de cette lettre ressemblent aux codicilles d'un testament, et les héritiers naturels commentent déjà ces dispositions. Une bonne plaisanterie c'est l'entête de la lettre (privé et confidentiel). Et tous les journaux d'Ontario ont déjà publié cette correspondance écrite pour le secret et l'intimité.

La pensée qui a présidé à la rédaction de cette lettre, c'est, on ne peut se le dissimuler, le besoin d'une justification.

Sir Hincks enfin en appelle et publie son factum. Les journaux d'Ontario sont unanimes à dire que si cette fameuse circulaire est le factum de sir Hincks, c'est aussi le testament du parti conservateur, la lettre de faire part du ministère. Dans le choc des phrases de la circulaire on entend retir le glas de Sir John qui sonne en ce moment.

Mais voici la lettre que nous empruntons à la *Minerve*.

(Privé et confidentiel.)

Ottawa, 6 Fev. 1870.

A l'approche de la session du Parlement, je crois qu'il est de mon devoir de vous communiquer, comme membre du parti réformiste d'Ontario auquel j'ai eu l'honneur d'appartenir, depuis le commencement du mouvement en faveur du Gouvernement responsable en 1836, les raisons qui m'ont engagé à accepter dans le Cabinet de la Puissance le siége qui m'a été offert il y a quelques mois par Sir John A. McDonald.

Laissant de côté tout ce qui se rapporte aux événements qui se sont passés en Canada, depuis ma retraite des affaires en 1855 jusqu'à la coalition du gouvernement en 1864, je puis observer que tout en admettant que le temps marqué pour l'Union de toutes les différentes provinces et les territoires de l'Amérique Britannique du Nord était arrivé, je suis d'avis que la coalition, dont faisait partie M. Brown, était, comme l'exprimait mon ami regretté, l'Honorable Robt, Baldwin, en parlant de la coalition de 1854 non seulement justifiable, mais utile, et même nécessaire. Je puis difficilement concevoir dans un pays la possibilité d'un état de choses qui requière avec plus de force la coopération cordiale de toutes les classes de la société, que celui qui a existé en Canada pendant ces quelques années. Non seulement les vies et la propriété sont menacées par l'existence d'un corps composé d'hommes sans frein ni loi habitant les états voisins, mais "des "personnes dans les diverses parties "du pays, les unes ouvertement, les "autres dans l'ombre, agitent les masses pour les porter vers l'annexion à ces Etats. En même temps les hommes d'Etat influents et la presse, à de rares exception dans les Etats-Unis, montrent leur désir le plus grand d'obtenir la possession immédiate de nos Territoires de l'Ouest, ayant en vue l'annexion de toute la Puissance en dernier lieu."

"Deux des Provinces Maritimes, de "plus, n'ont pas encore consenti à fai-"re partie de la Confédération."

J'ai la croyance que tous les amis réels de la Confédération agiront avec entente dans la "position critique" que j'ai décrite, "position qui, suivant moi, est une peinture fidèle de l'état de nos affaires;" et quand à mon retour dans ma patrie adoptive, je la retrouve traversant une telle crise, que je ne puis que déplorer l'attitude hostile qu'ont prise les membres réformistes d'Ontario vis à-vis le gouvernement de la Puissance.

Il me semble que la résignation de M. Brown en 1865 était un acte que les circonstances n'ont pas justifiée, et que si, comme je le crois les membres réformistes étaient en général des amis sincères, qu'ils fussent pour l'Union Britannique ou pour la confédération de toutes les Possession Britanniques de l'Amérique du Nord, il était aussi de leur devoir de mettre de côté toute différence de moindre importance et de supporter un gouvernément, dont ils partageaient les opinions sur les points importants que j'ai signalés, contre ceux qui étaient opposés soit à la confédération, à l'Union Britannique ou aux deux.

Je puis avec peine douter que les collègues réformistes de M. Brown, qui se sont éloignés de lui lors de sa résignation, aient eu des opinions semblables à celles que je viens d'exprimer.

Les sièges occupés dans le cabinet par les réformistes étant devenus vacants par mort, ou par résignation, Sir John A. McDonald devait nécessairement refaire l'administration.

"Je suis prêt à admettre que je "n'ai aucun titre quelconque à la con-"sidération de l'un ou de l'autre "parti, sous le rapport des arrange-"ments politiques," et que n'était-ce l'état particulier des partis existant lors de mon arrivée, il est très improbable que mes services eussent été requis.

Peu de personnes, je crois, admettront que si Sir John A. McDonald avait fait occuper les siéges vacants dans le cabinet exclusivement par des membres de l'ancien parti conservateur, les Réformistes qui supportaient le gouvernement de la coalition n'auraient eu aucun droit de se plaindre. Sir John, cependant, croyait qu'il était de son devoir, vu les circonstances de faire tous ses efforts pour prouver au parti réformiste à Ontario qu'il désirait s'attacher au principe sur lequel originairement reposait le gouvernement fédéral, et que le cabinet qu'il formait n'était pas une œuvre d'exclusion.

Telles étaient les vues qui me furent communiquées, "*quant on m'of-*"*frit comme reformiste le portefeuille*"*de Ministre des Finances avec le privi-*"*lége d'avoir pour collègue un autre*"*réformiste.*"

Sir John A. McDonald me donnait en même temps à entendre qu'avec le consentement de M. Howland et de M. McDougall, il avait offert l'autre siége vacant à M. Morris, qui avaient en 1854 commencé les négociations entre lui et M. Brown et qui amenèrent la formation du gouvernement de coalition, lequel avait toujours été depuis un zélé protecteur de ce gouvernement et de l'Union.

Partageant les idées que j'ai exprimées comme il est du devoir de tout homme qui est attaché à l'Union de l'Amérique Britannique en une seule puissance ralliée au sceptre de l'Angleterre pour supporter le présent gouvernement je ne puis refuser d'accepter la responsabilité d'une telle charge, lorsque je suis appelé à agir ainsi, et j'ai été assez heureux pour assurer la coopération d'un homme qui a toujours fait cause commune avec le parti réformiste, qui, je le crois, a droit à sa confiance et à son appui, avec lequel on a entamé des négociations pour le faire entrer dans le gouvernement, avant l'offre qu'on m'a faite.

Avant de terminer cette lettre, je ne puis oublier de parler d'un sujet très-important, afin de démontrer les conséquences dangereuses provenant d'une opposition sans scrupules, envers le gouvernement. Je fais allusion évidemment aux troubles sérieux qui ont éclaté à la Rivière-Rouge.

L'opposition d'Ontario ne saurait avoir sur cette importante question une autre politique que celle de l'administration qui est d'établir le gouvernement de la Puissance dans ce territoire aussi promptement que possible. Dans le cas même où le gouvernement eût commis des erreurs en essayant de vaincre les difficultés qu'il avait à surmonter, l'opposition devait être assez sage et patriotique pour taire ses censures, jusqu'à ce que la question fut portée devant le parlement canadien, et eût pu être discutée avec pleine connaissance des choses. Mais loin d'adopter une telle conduite, l'opposition n'a cessé de dénoncer la politique du gouvernement, et si on ajoute foi au témoignage d'hommes justes qui ont visité le territoire, la cause principale du mécontentement qui prévaut à la Rivière Rouge serait due à la manière fausse avec laquelle la politique du gouvernement canadien aurait été représentée par le premier organe de l'opposition.

Sans entrer dans le mérite de la question en litige, permettez-moi de vous assurer qu'il n'y a eu jamais de divergence d'opinion dans le Cabinet, en ce qui regarde les procédés concernant la Rivière Rouge, et laissez-moi de plus attirer votre attention sur une dépêche du Secrétaire d'Etat, qui a été publiée récemment et dont je vous transmets une copie, laquelle exprime l'approbation de la politique du gouvernement canadien par le gouvernement impérial, dont la coopération est évidemment importante à obtenir dans les circonstances.

Espérant avoir le plaisir de vous rencontrer bientôt,

Croyez-moi votre bien dévoué.

F. HINCKS.

RÉPONSE DE L'HON. M. McDOUGALL.

Rossin House, 12 février 1870.

Monsieur,—Vous faites connaitre ce que vous prétendez être une circulaire privée et confidentielle de Sir Francis Hincks aux membres du parti réformiste d'Ontario, expliquant la base sur laquelle il a accepté un siège dans le cabinet de la Puissance, sous la conduite de Sir John A. McDonald.

Je n'ai aucune intention de discuter dans la presse les questions soulevées dans la circulaire de Sir Francis Hincks, mais il y a une affirmation que je ne puis passer sous silence, même pendant le peu de temps qui se trouve d'ici à la session.

Sir Francis dit que Sir John était d'opinion que c'était son devoir dans les circonstances, de n'épargner aucun effort pour convaincre le parti réformiste d'Ontario, qu'il désirait adhérer aux principes sur lesquels le gouvernement de la Puissance avait été originellement formé et qu'il accomplit ce devoir en offrant cette charge à Sir Francis en sa qualité de réformiste avec le privilège de recommander un autre collègue devant remplir le troisième siège vacant, occupé ci-devant par un réformiste, durant les élections de 1867, par M. Morris, un conservateur.

Si c'est le moyen de convaincre les Réformistes, que Sir John adhère aux principes de coalition de 1867, j'ai complètement méconnu la position des Réformistes qui supportèrent les candidats du gouvernement à la dernière élection.

Sir Francis ajoute, comme justification de son acceptation des vues de Sir John, que Sir John lui a donné à entendre qu'avec le *complet consentement* de M. Howland et de M. McDougall, il offrit le siége vacant à M. Morris.

Je ne puis parler que pour moi et je nie emphatiquement que j'ai jamais consenti un seul moment à la proposition d'altérer la base de la représentation réformiste dans le cabinet; mais, *au contraire*, j'ai *protesté*, dès la nomination de M. Howland jusqu'à mon départ pour le Nord-Ouest, fait bien connu de tous mes ci-devant collègues et de M. Aikins qui, avec mon approbation, a refusé l'entrée dans le cabinet, à moins que la base de 1867 ne fut maintenue.

Je suis, Monsieur,

Très-respectueusement,

WM. McDOUGALL.

Nous avons placé entre guillemets les passages qui nous ont le plus frappés. Le premier fait allusion aux tendances d'un certain parti vers un autre état politique. Mais l'Angleterre elle même, ses principaux hommes d'état nous ont montré le chemin, indiqué la voie et s'il y a des conspirateurs, on doit les chercher parmi eux. Nous pensons cependant que les embarras extérieurs et intérieurs sont les plus dangereux des conjurés. Eux seuls sont coupables, et leur crime ressemble à celui d'Oreste: c'est une fatalité.

Dans le second passage, Sir Francis reconnait que le besoin d'un changement, la désaffection des provinces maritimes, le refus de Terre-Neuve, constituent le tableau véritable de notre situation. Cet aveu a son importance et sa gravité.

Dans le troisième passage, Sir Hincks reconnait explicitement qu'il n'a aucun droit à siéger dans le cabinet, en tant qu'appartenant à l'un ou à l'autre des partis dont la fusion forme le ministère actuel.

On ne peut demander mieux, et l'aveu signifie que le nouveau ministre est un remède héroïque, de ceux employés lorsqu'on a perdu tout espoir.

Dans le quatrième, Sir Hincks affirme qu'on lui a offert le portefeuille des finances comme réformiste. Il est certain que, de son propre aveu, n'étant ni chair ni poisson, on pouvait faire passer M. Hincks pour conservateur ou réformiste: simple affaire de sauce

La réponse de M. McDougall à l'épitre de M. Hincks est catégorique, et l'infortuné gouverneur nie positivement avoir consenti à la combinaison du chef du ministère, par laquelle M. Hincks a pris son siège dans le Conseil; il a *protesté au contraire*.

Le voile est maintenant déchiré, et les regards profanes pénètrent dans le sanctuaire. Les idoles gagneront-elles à cela, c'est ce que la session qui s'ouvre nous prouvera bientôt.

CORRESPONDANCE.

TAXE JUDICIAIRE.

M. le Rédacteur,

Votre article sur le nouveau tarif d'honoraires aussi bien que celui de la *Gazette de Joliette*, contiennent de grandes vérités.

Comment se fait-il donc que le barreau ne fait rien pour empêcher cet état de chose. Ce qu'il faudrait, c'est que tous les frais des Greffiers seraient payés par la province, comme le sont les Juges, et non par le malheureux plaideur. Il n'y a pas de raison pour la distinction que l'on fait entre la justice criminelle, dont le gouvernement paie tous les frais, et la justice civile dont les justiciables sont déjà écrasés par le malheur.

UN ANCIEN JUGE.

Nota.—Nous croyons que le barreau s'occupe de cette affaire. Il a dû s'assembler hier. Nous rendrons compte de ce qu'il aura fait.—(Edit. *Pays.*)

Elections Municipales.

QUARTIER STE. MARIE.

Monsieur le rédacteur,

Encore une assemblée monstre, jeudi soir, sur l'invitation de M. Munro. Ah! mais ne nous attendez pas que c'était encore une affaire manquée, cette fois, au contraire ça a été très sérieux et bien réussi. Et comment en aurait-il pu être autrement puisque la réunion était présidée par M. J. C. Robillard?...Je n'ai pas le temps de vous faire une analyse du fameux discours qu'il nous a fait pour ouvrir la séance, mais je puis vous aider à en avoir une idée.

Figurez-vous donc les différentes correspondances du dit J. C. sur la *Minerve* au sujet de l'hôtel-de-ville et du reste; le tout amplifié à perte de vue et débité avec une verve mirabolante, mais n'ayant aucun rapport à l'affaire de la soirée. Et vous voilà à peu près au fait du *discours préliminaire*.

Sont venus ensuite MM. J. W. McGauvran, Abraham Larivière, Joël Leduc et J. Bte. Rolland, dont les différents discours étaient bien destinés à produire un bon effet en faveur de M. Munro, s'il y avait eu un peu plus d'accord entre les arguments employés. Mais les combattants étaient venus là sans mot d'ordre et chacun combattait à sa manière, l'un détruisant ce que l'autre était venu à établir. D'après l'un, l'échevin Munro s'était trompé dans ses votes comme tout homme peut se tromper, et d'après un autre, au contraire, il ne s'était jamais trompé!

Cependant le mal n'aurait pas été trop grand si les choses en étaient restées là, mais l'inévitable Thibeault était de la partie, et par un galimatias trivial et presque interminable, il parvint facilement à faire pencher la balance du côté de M. Desmarteau. Allions-nous donc finir la soirée comme cela? Eh! bien non, figurez-vous donc que l'éloquent notaire Simard venait d'arriver dans la salle, et il fut appelé à prendre la parole, mais à la surprise et à la satisfaction générale (quelqu'un l'avait pincé *probablement*) il ne nous fit souffrir que quelques minutes, et nous en fûmes quittes pour quelques *heu, heu, heu.*

Les choses n'étaient donc pas encore trop mal comme ça et M. Munro allait s'en retirer cette fois, sans avoir été trop maltraité; mais M. Rolland avait eu l'imprudence d'adresser quelques compliments à M. Robillard sur sa grande facilité d'élocution et vous pensez bien que J. C. n'était pas homme à oublier cela: aussi s'est-il levé de nouveau, et cette fois, je vous assure, M. le Rédacteur, que ça été mirabolant; Démosthènes n'est jamais arrivé jusque là!

M. Robillard a eu des mouvements oratoires *épouvantables* surtout quand il s'est écrié: "Celui qui n'a pas droit de vote est moins, trois fois moins que rien !!!!" Oh! M. le Rédacteur, si vous aviez été là!

Avant de se disperser on a voulu entendre le père Tremblé et après s'être fait un peu prier, il est venu nous faire le discours de *sauve qui peut*. Et je vous assure qu'il a fait de l'effet, car il fallait voir comme tout le monde s'est sauvé en se promettant bien de travailler plus que jamais pour M. Desmarteau, car tous ces grands efforts réunis n'ont pu convaincre les électeurs du quartier Ste. Marie qu'ils n'avaient pas raison de persister à se défaire de l'échevin Munro.

UN ELECTEUR.

Nouvelles générales.

Hippophagie.—Le comité de propagation pour l'usage alimentaire de la viande de cheval publie les renseignements suivants:

La consommation de la viande de cheval continue à faire des progrès par toute la France.

Ainsi, en 1868, il a été livré à la consommation, à Paris, pendant les mois de septembre, octobre et novembre, 505 chevaux (compris quelques ânes et mulets), représentant environ 113,000 kilog de viande nette.

En 1869, il a été consommé pendant la période correspondante 683 chevaux, qui ont fourni 136,000 kilog.

Augmentation, en trois mois, pour Paris seulement: 118 chevaux ou 23,600 kilog.

En province, le progrès est aussi considérable; mais il le serait plus encore, si, dans quelques villes, l'administration, au détriment de l'hygiène publique et du bien-être des classes nécessiteuses, n'apportait des entraves à l'extension de la vente du nouvel aliment

Un bistouri qui ne fait pas souffrir.—Le Dr. Richardson a mis sous les yeux de l'*Association médicale anglaise* un bistouri à lame rotative qui divise les tissus avec une telle rapidité que les incisions superficielles peuvent être pratiquées sans douleur. La lame fait environ vingt-cinq tours par seconde, et une plus grande rapidité peut être obtenue. L'auteur espère être bientôt à même de fournir aux chirurgiens un instrument de poche avec lequel ils pourront faire sans douleur et sans l'emploi d'anesthétiques généraux ou locaux les ouvertures d'abcès et autres opérations légères.

Ce que deviennent les momies.—D'après le correspondant du *Times*, les Egyptiens engraissent des moutons avec les momies de leurs ancêtrss. Ce même correspondant a vu l'autre jour, à Sakhara, neuf chameaux se dirigeant d'une nécropole vers les bords de la rivière. Dans les filets qui chargeaient ces animaux, on voyait des fémurs, des tibias et autres ossements humains. Des journaliers travaillaient à dégager les os du sol, où ils y a toute une exploitation d'organisée, depuis des années, pour envoyer ces os à Alexandrie, d'où on les embarque pour l'Angleterre, qui les emploie comme engrais.

N'est-il pas étrange, ajoute le correspondant en question, que des squelettes aient été conservés pendant des milliers d'années pour contribuer finalement à former des *southdowns* et des *cheviots* sur une terre lointaine?

Le Sinaï.—Les antiquaires et géographes vont avoir de le besogne toute taillée: le pendant de la controverse sur l'ancienne Alésia.

Cette fois, il s'agit du Sinaï, de Moise, rien que cela.

Le capitaine Burton, célèbre voyageur africain, est arrivé à la conviction que la montagne appelée aujourd'hui Sinaï n'est pas celle dont parle le *Pentateuque*; et que le vrai Sinaï doit se trouver dans une toute autre direction, dans le désert d'Arabie, tout à fait à l'est du golfe d'Akaba et de la vallée du Jourdain.

Et là dessus il est parti à la recherche de sa montagne. Bon voyage!

INFORMATIONS.

M. W. Fanning, traducteur français, vient d'être nommé assistant-greffier de la chambre des communes.

Les quatre premiers chars de fret du chemin Gosford ont été transportés, jeudi dernier, sur le côté de la rivière Jacques-Cartier, opposé à Québec.

Le contracteur a l'intention de poser à cet endroit les premières lisses du chemin, parce que c'est de là qu'est tirée le majeure partie du bois de construction.

Ces chars sortent de la boutique de MM. Trudelle et Voyer, hâvre du Palais, et ont été construits d'après un plan donné par M. Hulbert.

M. Hulbert est parti, mercredi, pour les Etats-Unis pour y surveiller la construction des dormants et des lisses et en amener l'engin.

Le ministère de Terreneuve a abandonné les rênes du pouvoir, et le gouverneur a appelé M. Charles Fox Bennett, député de Placentia, à former une nouvelle administration.

La chambre s'est ajournée à jeudi. Le cabinet anti-fédéral sera formé dans l'intervalle.

La chambre de commerce d'Halifax a tenu une assemblée, vendredi après-midi, et a pris en considération les questions des banques, du cours monétaire, et de l'émission de papier-monnaie par fractions.

Sur la question des banques, on a unanimement résolu que tout changement dans le système suivi à la Nouvelle-Ecosse, soit en substituant des billets du gouvernement à ceux des banques, soit en forçant les banques à convertir leurs fonds en bons du gouvernement, serait préjudiciable au commerce.

Quant au cours monétaire, on a résolu que celui de la Nouvelle-Ecosse, étant reconnu comme plus commode que celui des autres provinces et semblable à celui que l'on propose pour toute la confédération, aucun changement ne devrait avoir lieu.

La discussion s'est élevée sur le projet d'un papier-monaie par fractions, et s'est terminée par une résolution, qui a été adoptée presqu'à l'unanimité, contre l'émission de tout papier portant une valeur moindre de $5.

Munroe, qui sera exécuté au Nouveau-Brunswick, aujourd'hui, a avoué son crime au shérif et à un membre du clergé protestant.

Cette confession ne sera publiée qu'après l'exécution.

A une réunion du Conseil-de-Ville de Kingston, jeudi dernier, on a amené sur le tapis la question d'une allocation de $50,000 au chemin de fer de Madoc.

Après une longue discussion, un réglement favorable à l'allocation, a subi sa première lecture.

On pense que le gouvernement a résolu de construire les bâtisses des émigrants, à Toronto, sur le terrain de la garnison, à l'ouest de l'ancien fort, et au nord des chemins de fer du Grand-Tronc et du Great-Western.

Monseigneur Taché, évêque de St Boniface, est encore à Ottawa. Il a assisté aux séances du cabinet afin d'être consulté sur les affaires de la Rivière-Rouge. On pense qu'il partira pour le fort Garry, demain.

Une députation de la Chambre de Commerce d'Ottawa s'est rendue auprès de Sir Francis Hincks pour lui exposer les vues de la Chambre sur la question de l'argent et pour demander fortement l'élargissement du canal de Grenville.

Le Canada central—c'est-à-dire les comtés voisins d'Ottawa—n'étaient pas répresentés au banquet offert à l'Hon. Sanfield McDonald.

Sir Francis Hincks est encore occupé à préparer son projet des banques.

Le bill de la Cour Supérieure a subi quelques changements; il sera présenté de nouveau à la chambre des communes, à sa prochaine session.

Quoique les ministres aient eu plus de six mois pour préparer les rapports des départements; quelques-uns seulement seront présentés à la chambre fédérale, à l'ouverture de la session. Les ministres se sont absentés si souvent d'Ottawa qu'il n'est pas étonnant que l'ouvrage de leurs départements ne soit pas prêt.

FAITS-DIVERS.

Température à l'ombre, observée par John Underhill, opticien pratique, 387 rue Notre-Dame, porte voisine de Chs. Alexander et fils.

9 a.m.	1 p.m.	6 p.m.
8°	18°	20°
Maximum.	Minimum.	Moyenne.
20°	6°	15°

Baromètre compensateur corrigé.

9 a.m.	1 p.m.	6 p.m.
30.10	29.86	29.73

ASSAUT.—M. Carbray, marchand à commission, de Québec, vient d'être victime d'un grave assaut qui a mis ses jours en danger.

Mercredi soir, entre 5 et 6 heures, M. Carbray, accompagné de M. Ledroit, cabalait sur sur la rue St. Pierre, à Quebec, dans le but de faire mousser certaines candidatures pour les prochaines élections municipales, lorsqu'un assassin s'approcha soudainement de M. Carbray et lui porta dans le dos, un coup qui le renversa sans connaissance, la face contre terre.

Le Dr. Moffatt, appelé en toute hâte sur le lieu de la scène, administra les premiers soins au malade qui ne revint à la connaissance qu'une demie-heure après.

On n'a pu arrêter le malfaiteur. Cet assaut a causé beaucoup d'excitation, attendu que les affaires municipales, qui attirent beaucoup l'attention à Québec, par le temps qui court, ne sont pas étrangères au fait.

Voilà le résultat du bill de la dernière session. Le parlement, ayant enlevé aux citoyens, leurs droits d'électeurs, on a recours à la violence pour ne pas se laisser imposer le joug de MM. Cauchon & Cie.

LE "RUPERT."—On vient de commencer sur les chantiers de Chatham (Angleterre), la construction du *Rupert*, bélier cuirassé qui doit devenir le plus formidable engin de destruction qui existe. Les proportions cependant n'en sont pas énormes; il a 280 pieds de long, 53 de large, et un tirant d'eau de 22½ pieds; il mesure 3,159 tonnes. Mais les plaques ont 12 pouces d'épaisseur, et de plus la carcasse en bois est encore revêtue d'une couverture en fer de deux pouces. Deux canons gigantesques sont placés dans des tours tournantes, à 14 pieds au-dessus du niveau de l'eau et peuvent fontionner par tous les temps. Le bélier, en acier fendu, a la forme d'une pointe de javelot; il descend à 8 pieds sous l'eau, de façon à atteindre les navires cuirassés à leur endroit le plus faible; en effet, chez aucun de ceux construits jusqu'ici, les grosses plaques ne descendent pas plus bas que 6 pieds sous l'eau; le *Rupert* sera donc en état de les crever comme des vessies. La machine aura une force de 700 chevaux.

PERSONNEL. — Les Hons. T. D. Archibald et Dickey, sénateurs de la Nouvelle-Ecosse, l'Hon. M. Botsford, sénateur, et MM. Caldwell, Anglin et Bolton, MM. PP., du Nouveau-Brunswick, étaient au St Lawrence Hall, hier, en route pour Ottawa.

LISTES DES VOTEURS.— Nombre total d'électeurs municipaux dans chaque quartier:

	1869	1870	anglais	français
Est	418	447	121	326
Ouest	754	836	766	70
Centre	498	520	384	136
St Jacques	1023	1151	293	858
Ste. Marie	643	718	237	481
St. Anne	1213	1284	1060	221
St. Antoine	1630	1707	1336	371
St. Laurent	873	955	703	252
St. Louis	856	970	380	590
	7908	8585	5280	3305

Il y a, cette année, 677 voteurs de plus que l'année dernière.

AMOUR ET DÉSERTION. — Le printemps dernier, pendant que le 69ème régiment était à Montréal, une fille de 18 ans, nommé Lucy Hall fut épris du soldat Geo. Potter, et, après que le régiment fut à Québec, la fille s'y rendit, et s'engagea comme servante dans un hôtel où elle rencontrait quelquefois le soldat.

Tout se passa tranquillement jusqu'à il y a deux semaines lorsque Potter demanda son congé que son capitaine lui refusa.

Quelques jours après, Potter obtint la permission de s'absenter pendant deux jours, et revint à Montréal avec la fille, et logea dans le faubourg Québec chez sa future belle-mère, pour préparer son mariage.

Malheureusement pour Potter, il a arrêté, vendredi dernier, par le sergent James pour subir un procès devant une cour martiale, tandis que la jeune femme Lucy Hall a été aussi écrouée pour avoir aidé un soldat à déserter.

COUR DE POLICE 14. — Cathérine Lambert, pour vol de $7, 2 mois de prison.

Chs. Favreau, pour vol de 3 habits, 7 mois de prison.

L'affaire d'Olivier Bériau, accusé d'assaut, a été réglée avant l'ouverture de la Cour.

Ls. Rivet, maçon, pour assaut sur Honoré Lefebvre, $1 et les frais.

COUR DU RECORDER, 14.— John Fraser, ingénieur, pour assaut sur une femme, $5 ou 1 mois.

John Tansley, barbier, accusé d'avoir voulu pratiquer le pugilat, est acquitté.

Francis King, charretier, pour avoir laissé ses chevaux sans gardien à une porte, $5 ou 1 mois.

Thomas Farrell, plombier, pour avoir brisé la porte d'une maison, $5 ou 1 mois.

Jrmes Montgomery, charretier, pour avoir flâné dans le voisinage d'une maison mal famée, $2.50 ou 15 jours.

Les personnes suivantes sont condamnées à l'amende pour ivresse:—James Day, jardinier; Edmond Milaire, cordonnier; Wm. McCarthy, charretier; John Mathew, lithographe; Alex. Cyr, menuisier; Emanuel Messier, gentilhomme; Edward Deery, plâtrier; Daniel O'Regan, Samuel Piché, George Davies, James White et James McGuire, journaliers.

DRAPS, TWEEDS, CASIMIRES.—M. J. G. Kennedy, ayant importé un grand assortiment de ces sortes de marchandises (attendu qu'il vient d'arriver d'Europe) est prêt à remplir des commandes de première classe à des prix extrêmement modérés.

VITRINES DE J. G. KENNEDY.—On peut voir tous les jours, la foule qui examine les nouvelles importations que l'on montre maintenant au MART, No. 31 rue St. Laurent.

IMPORTATIONS DIRECTES.—M. J. G. Kennedy vient d'arriver d'Europe. Les nouveaux tweeds de printemps sont maintenant exhibés au MART. Ces tweeds sont des patrons les plus nouveaux et sortent des meilleures

La semaine dernière, M. Rochefort à envoye à un député une proposition pour mettre en accusation le ministère, mais la chambre a refusé de l'entendre, et, après la séance, le député l'a envoyée au Président du Corps Législatif.

New-York, 13.

La junte cubaine ici rapporte que les insurgés, auxquels le vapeur *Anna* a fourni des armes, ont été attaqués, à huit milles de Nuevitas, par les Espagnols.

Les troupes espagnoles ont été défaites, et le colonel a été blessé.

Trois vapeurs ont laissé ce port, pendant la dernière semaine, pour la Havane *via* Nassau. L'un d'eux avait à bord 31,000 carabines Remington et 150 cartouches pour chaque carabine.

Le vapeur *Ville de Paris* est arrivé ce soir.

DEPECHES DE MINUIT.

Paris, 14.

M. Rochefort a adressé une lettre au Préfet de Police, réclamant en termes modérés et respectueux le droit de fournir des articles à la *Marseillaise* sans les soumettre à l'examen du gardien de la prison.

On a commencé une autre poursuite contre la *Marseillaise* pour avoir publié de fausses nouvelles.

New York, 14.

Un correspondant havanais annonce que la belle Amelia Bourbon de Hamel, qui est partie d'Europe avec le prince Jean Louis de Bourbon, de Naples, et qui s'est marié avec lui, en cette ville, le 20 mars dernier, a mis au monde une princesse.

Washington, 14.

M. Chinckell a présenté une pétition de la Chambre de Commerce d'Oswego pour fixer les droits sur le blé et le seigle à 10 cents par boisseau.

Havane, 14.

Des officiers espagnols ont saisi une goëlette chargée d'armes pour les insurgés.

Santa-Anna est arrivé ici hier. Il est venu avec l'intention de se rendre à Vera-Cruz, mais le Capitaine-Général lui a ordonné de laisser l'île par le prochain vapeur qui partira pour toute autre place qu'un port mexicain.

Santa-Anna a eu une entrevue avec le capitaine général, mais celui-ci a été ferme dans son refus de lui permettre de se rendre au Mexique.

L'ex-président partira immédiatement pour Nassau ou St. Thomas.

New-York, 14.

Le vapeur *Dacian* est arrivé de Brême.

Le vapeur *Iowa* est arrivé de Glasgow.

DÉCÈS.

A Lévis, le 12 courant, Marie-Eléonore Fortin, épouse du capitaine Michel Lecours, âgé de 40 ans et 5 mois et demi.

A Sherbrooke, le 7 courant, Dame Julie Beaudry, épouse de M. J.-B. Gauthier, ci-devant de la Pointe-du-Lac, district des Trois-Rivières, à l'âge de 75 ans.

COMMERCE.

MARCHÉ MONETAIRE

Montréal, 14 Fevrier, 1-70

L'or ouvert à 119½ et fermé à 119¾.
Agent américain acheté à 82¾ et vendu à 83 en or.
Acheté à 85 et vendu à 85½ en argent dur.
Argent dur acheté de 3¾ à 5 d'escompte et vendu à 3 de prime.
Billets de la Banque du Haut Canada, achetés à 50 vendus à 55. Change sur Londres à 8¾.

OSCAR TURGEON,
No. 5, Place-d'Armes

RAPPORT QUOTIDIEN
du Marché des Fonds de Montréal
MONTRÉAL, 14 Février 1870.

FONDS	Acheteurs.	Vendeurs.	Dernières Ventes.
Banques.			
Montréal	156¾	156¾	156½
Ontario	100	100½	100
Amérique B du Nord	105¼	106½	105½
de la Cité	84	86	84
du Peuple	105	107	107
Molson	100½	101½	101½
de Toronto	139	....	.....
Jacques-Cartier	108½	....	.....
des Marchands	105½	107	.....
Cantons de l'Est	100½	....	.....
de Québec	103½	105	.....
Nationale	103½	107	.....
Union	105½	107	.....
Royale Canadienne	64	....	65 .....
des Artisans	90	....	.....
de Commerce	110	....	.....
Compagnies			
Minière de Montréal	1.50	3.80	.....
de Cuivre de la B. Hur	20	40	.....
Champ. et St. L. R R	9	10½	.....
do do 10 p.c. préf.	85	90	.....
do do stg 6 p c	75	....	.....
Télégraphe de Mont.	146	147½	146
do du Peuple.	90	101½	.....
Navig. du Richelieu	120	....	.....
Navigat'n du Canada	....	94	.....
Ch. de fer de la cité	110	111	.....
du Gaz de la Cité	145	150	.....
Bourse	94	98	.....
Soc. de Cons. Permanente du dis. de M.	108½	110	.....
Fonds de la Puissance	107½	....	.....
Dons de la Puissance,	107	....	.....
Déb. du Gov. 6 p c stg	104	....	.....
do do 6 p c ct.	104	....	.....
do do 5 p c stg	94	....	.....
do do 5 p c ct.	94	....	.....
Havre de Mont. 8 p c	....	....	.....
do do 7 p c	....	....	.....
do do 6½ p c dus '83	104	105	.....
do do 6 p c	101	102	.....
do de Québec 8 p c	....	....	.....
do do 7 p c	....	....	.....
Fonds de Mont. 7 p c.	114½	116¾	.....
Corp. de Montréal	99½	100	.....
Aqueduc de Montréal	99½	100	.....

CHANGE.

Banque, 60 jours de vue ou 75 de date ... 109 à 109½
Billets des Marchands, 60 jours ... 108½ à 108¾
Demande de banque sur New-York ... 16½ à 17
Billets des Marchands ... 17 à 17½
Traites en or sur New-York ... ¼ pr
Taux de l'or à New-York à midi ... 119¼ à

Les transactions aujourd'hui ont été limitées à quelques ventes d'actions de la banque de Montréal à 156½ ; de celle d'Ontario en lots complets à 99 ; de celle la Cité à 84 et 85 ; de celle Royale Canadienne à 65.

Un grand nombre d'actions de la banque du Peuple ayant été placées sur le marché, les prix sont tombés à 107 avec aucun acheteur à plus de 103.

Les actions du chemin de fer Urbain sont en bonne demande à 110. Les vendeurs demandent 111.

Les actions de la Société de Construction sont tombées à 110 sans acheteurs à plus de 108½.

Toutes les classes de bons sont demandées.

C. & C. G. GEDDES, Courtiers,
32, *Rue St. François-Xavier.*

MARCHE AUX BESTIAUX.

Montréal, 14 Fév. 1870.

Bœuf, 1re qualité	6 00 à 7 00
Bœuf, 2me qualité	4 00 à 6 00
Vache à lait	20 00 à 30 00
Vaches extra	30 00 à 55 00
Veaux, 1re qualité	10 00 à 14 00
Veaux, 2me qualité	6 00 à 10 00
Veaux, 3me qualité	3 00 à 6 00
Moutons, 1re qualité	9 00 à 10 00
Moutons, 2me qualité	5 00 à 9 00
Agneaux, 1re qualité	6 00 à 7 00
Agneaux, 2me qualité	4 00 à 6 00
Cochons, 1re qualité	00 00 à 00 00
Cochons, 2me qualité	0 00 à 0 00
Foin, 1re qualité	6 00 à 7 00
Foin, 2me qualité	4 00 à 6 00
Paille, 1re qualité	3 00 à 4 00
Paille, 2me qualité	2 00 à 3 00

MARCHÉ EN GROS DE MONTRÉAL.

14 février 1870.

			c.	c.
Cuir à semelle,	No. 1, B. A.	par livre	22	à 00
do do	No. 2, B. A.	" "	20	à 00
Oernoco,	No. 1	" "	20	à 21
do	No. 2	" "	18	à 20
Vache cirée,	légère	" "	40	à 41
do do	pesante	" "	35	à 38
Veau ciré		" "	60	à 70
Cuir à harnais		" "	25	à 30
Buff		" pied	14	à 15
Vache en Kid		" "	11	à 15
do	fendue	" "	10	à 11
Patent uni		" livre	27	à 30
do	carlé	" pied	19	à 20
Peaux de Mouton		" "	17	à 18
do	pesantes	" livre	20	à 2
do	légères	" "	25	à 30
Peaux vertes	No 1	" "	8	à 0
do do	No. 2	" "	7½	à 0
do do	salées	" "	00	à 00

A. KEROACK,
Marchand de Cuir, 506, Rue St. Paul.

COTE DES FONDS A NEW-YORK.

New-York, 14 fév., 4.30 p.m.

	Ouv.	Fer.		Ouv	Fer
Or	119½	119¾	Rock Island	107½	107¾
Pacific Mail	41½	42	North Western	72½	72
West U. Teleg.	35		" preferred	88½	88¾
N. Y. Central	97½	97¾	Fort Wayne	87½	
Erié	25½	25	Quick Silver	14½	
Reading	98½	98¾	5-20's	115¼	
Michig Southern	83½	84	Change sterling	109	
Clev& Pittsburg	91		Intérêt	6 p c	
Clevel. & Toledo					

8 fév. 75

MARCHÉ DE MONTREAL.

Montréal, 14 fév., 1869. 1

	$ c	$ c
FARINE, par quart de s 196 : b		
Supérieure Extra	5 00 à	0 00
Extra	4 20 à	4 40
De Gout	4 20 à	0 00
Super. de blé du Canada	4 00 à	4 05
Superfine de l'Ouest	4 05 à	4 10
Medium de Boulangers	4 20 à	4 25
Forte de blé du Canada	4 25 à	4 35
do do de l'Ouest	0 00 à	0 00
Super. marques de la cité.	0 00 à	0 00
Superfine du Canada No. 2	3 60 à	0 00
Fine	3 25 à	3 30
Moyenne	2 75 à	2 90
Recoupes	2 40 à	2 50
FARINE, en sacs de 100 lbs :		
Du Haut-Canada	1 85 à	2 00
Marque de la Cité	2 10 à	2124
FARINE D'AVOINE par qrt de 200 lbs	3 50 à	3 85
BLE, par mts. de 60 lbs	0 00 à	0 00
BLE-D'INDE, par mt. de 56 lbs	0 00 à	0 00
POIS, par 60 lbs	0 62 à	0 62½
ORGE, par 48 lbs	0 48 à	0 00
SEIGLE, par 56 lbs	0 00 à	0 00
AVOINE, par mt. de 32 lbs	0 26 à	0 28
FROMAGE, par lb	0 12 à	0 13
BEURRE, par lb	0 17 à	0 18
SAINDOUX, par lb	0 14½ à	0 14½
LARD, par qrt. de 200 lbs	26 00 à	26 50
ALCALIS, par 100 lbs :		
Potasse, premières	5 30 à	0 00
do secondes	4 70 à	4 75
do troisièmes	4 60 à	0 00
Perlasse, premièresr	5 65 à	5 70
do secondes	0 00 à	0 00

17 jan. 1870 as—5

Prix courants en Détail du Marché Bonsecours.

Montréal, 14 fév. 1870

de Blé par quintal	11	3	@ 11 6
Fleur de Sarazin do	7	0	@ 8 0
Farine d'avoine do	8	0	@ 8 6
Fleur de Blé-d'Inde do	9	6	@ 10 0
Pois par minot	3	6	@ 3 9
Orge 50 lbs	2	3	@ 2 6
Avoine 40 lbs	1	6	@ 1 8
Sarasin minot	2	3	@ 2 6
Lin (Graine de) do	7	6	@ 8 0
Mil (Graine de) do	12	6	@ 13 0
Blé-d'Inde do	4	0	@ 4 6
Patates par poches	4	0	@ 5 9
Fèves par minot	0	0	@ 0 0
Oignons par Tresse	0	5	@ 0 6
Œufs frais par douzaine	1	0	@ 1 3
Beurre frais par lbs	1	3	@ 1 6
Beurre salé do	0	10	@ 0 11
Sucre d'érable do	0	6	@ 0 7
Miel do	0	6	@ 0 7
Lard frais par 100 lbs	5	0	@ 5 2 6
Bœuf par 100 lbs	25	0	@ 30 0
Lièvres par couple	1	0	@ 1 6
Dinde (Vieux) do	12	0	@ 15 0
Dinde (Jeunes) do	8	0	@ 12 0
Oies do	6	0	@ 9 0
Canards do	2	6	@ 4 0
Poules do	3	0	@ 4 0
Poulets do	2	0	@ 4 0
Canards sauvages do	0	0	@ 0 0
Pigeons do	1	0	@ 1 6
Perdrix do	3	0	@ 4 0
Tourtes, par douzaine	0	0	@ 0 0

AVIS SPECIAUX.

Purgation et Restauration.—Par le moyen des *Pilules sucrées de Bristol*, ces deux proviédés vont main en main, ce qui ne peut être dit de n'importe quel autre cathartique existant. Pour cette raison elles sont décidément la meilleure médecine altérative qui ait jamais été prescrite pour la paralysie, les maladies nerveuses, la débilité générale. Ces maladies sont toujours à quelque degré jointes, soit pour leurs effets ou leur cause, à la condition maladive de l'estomac, du poumon ou des intestins. Sur ces organes les Pilules agissent avec promptitude, avec un pouvair direct et curatif qui est simplement étonnant, pendant qu'en même temps elles communiquent de la vigueur à toute l'organisation. La *Salsepareille de Bristol*, indubitablement le plus remarquable des agents pour renouveler la vitalité du sang, est indispensable en pareil cas. Ces Pilules sont contenues dans des fioles et peuvent être conservées sous tous les climats.

A vendre par tous les Pharmaciens.

31 jan 60

Pour les Engelures, Brulures et Contusions, le ***PAIN KILLER*** procure un soulagement immédiat, calme les parties enflammées et irritées et donne du repos au malade. Un célèbre médecin de Montreal a dit dernièrement que le PAIN KILLER est un de ces petits remèdes du ménage, que chaque famille devrait avoir à la maison.

On l'emploie à l'intérieur et à l'extérieur, et pour les toux subites, les rhumes, la fièvre, le mal de tête, la névralgie et les douleurs rhumatismales dans aucune partie du système.

C'est la plus populaire des médecines du jour.

Vendu par tous les Droguistes.

Prix :—15, 25 et 50 cents par bouteille.

PERRY DAVIS & FILS, Propriétaires.
2 fév.—am—70 Montréal, P. Q.

☞ **Le Grand remède anglais.** Célèbres Pilules de St James Clarke, pour les femmes.—Cette médecine inappréciable ne faillit jamais de guérir toutes les douleurs dangereuses et incidentes à la constitution des femmes.

Elles adèrent tous les excès et fait disparaître toute obstruction, provenant de n'importe qu'elle cause, et on peut compter sur une guérison rapide.

Elles conviennent plus particulièrement aux femmes mariées. Elles régularisent en peu de temps la menstruation.

AVIS.

Dans tous les cas d'affections nerveuses douleur de reins et dans les membres, lourdeur, épuisement, palpitation du cœur, abattement de l'esprit, hystériques, maux de tête, fleurs blanches, et toutes les maladies occasionnées par un système de mauvais ordre, ces pilules guériront quand même tout autre moyen aurait failli.

Direction complète sur chaque pamphlet qui enveloppe, lequel devrait être conservé.

Une bouteille contenant 30 pilules et entourée de l'étampe du gouvernement britannique, sera envoyée *franco* sur réception d'une piastre en timbres de poste.

Seul agent pour les Etats-Unis et le Canada :

JOB MOSES,
Rochester N. Y.

A vendre chez tous les pharmaciens de Montréal et chez tous les marchands de médecines.

L'efficacité des pastilles pulmonaires de Bryan pour guérir la Toux, le Rhûme et toutes les affections des bronches, et pour encourager ceux qui souffrent, est devenue proverbiale. Dans les Etats-Unis, où ces merveilleuses pastilles sont connues, elles renversent toute opposition et éclipsent toute concurrence. La demande a toujours augmenté pendant les vingt dernières années, et maintenant la vente est en moyenne de plus de cent mille boîtes par année. Des membres éminents de la profession médicale en grand, admettent qu'ils ne connaissent aucune préparation qui produisent des résultats aussi bienfaisants que ces pastilles. Lorsqu'elles sont prises à temps elles guérissent pour toujours. Vendues par tous les droguistes et dans la plupart des magasins respectables de la Province, à 25 centins par boite.

Agents à Montréal : Devins et Bolton, Lamplough et Campbell, K. Campbell et cie., J. Gardner, John Rogers et Cie., J. A. Hart, H. R. Gray, P. E. Picault et Fils, et tous les droguist es en général.

Eau de la Floride de Murray et Lanman.—C'est une chose agréable que d'avoir à offrir à nos compatriotes du beau sexe un nouvel objet de plaisir. Lanman et Kemp ont certainement atteint ce but en introduisant à la connaissance des Dames de ce pays l'Eau de la Floride de Murray et Lanman—un article favori qui depuis vingt ans est en vogue dans l'Amérique Espagnole. Aussi, les Dames ne sont pas les seules qui doivent de la reconnaissance à cette entreprenante maison : parce que si cette eau communique au mouchoir qui en est imprégné une odeur délicieuse, elle est également efficace dans l'action de se faire la barbe et dans le lavage des dents après avoir fumé.

Vendue par tous les pharmaciens. 80

AVIS SPECIAUX.

Eau de la Floride de Murray et Lanman.—Contrairement à la généralité des eaux de toilette, qui sont des essences et rien de plus, ce parfum délicieux est un cosmétique et un remède extérieur. Mêlé avec l'eau, il devient précieux pour laver la peau en faisant disparaître les boutons, et toutes les autres aspérités. Appliqué à la tempe il guérit du mal de tête et quand on en fait usage après s'être fait la barbe il prévient l'irritation de la peau qui en est ordinairement la suite. Quand on s'en sert pour se laver la bouche, il neutralise les effets du cigare et améliore la condition des dents et des gencives.

☞ Prenez garde aux contrefaçons ; demandez toujours pour la véritable **Eau de Floride de Murray et Lanman,** préparée seulement par Lanman et Kemp, New-York. Toutes les autres sont sans valeur.

A vendre chez tous les pharmaciens.

Coliques et Dyspepsie guéries. —A M. J. B. Carrière, marchand, place du Marché St. Jean.—Monsieur,—Je certifie que lorsque j'ai commencé à faire usage des PILULES SUCRÉES DE BRISTOL, je souffrais depuis longtemps de dyspepsie, et j'étais incapable de digérer et toujours tourmenté par des coliques. Dès la première fiole je sentis un soulagement remarquable et à la deuxième je fus complètement guéri. Je vous donne l'autorisation de faire connaitre au public le grand bien que cette médecine m'a fait.

EUSÈBE FRECHETTE.

St. Jean, 6 janvier 1869. 80

A vendre par tous les pharmaciens.

De grandes vérités dans un petit espace.—La substance de volumes d'avis médicaux peut être rendue comme suit : Gardez les organes digestifs dans une condition vigoureuse, les entrailles régulierés et le foie prêt à fonctionner. En suivant cet avis, tous ceux qui connaissent la vertue des *Pilules sucrées de Bristol*, peuvent répondre promptement. Leurs qualités extraordinaires sont reconnues. L'estomac est-il faible et apathique ? Elles lui donnent la vigueur et l'activité. Les boyaux sont-ils irrités ? elles les relachent et les régularisent. Le foie est-il congeste ? elles le remettent à ses devoirs. C'est leur affaire de remettre le système à sa condition naturelle, sans aucune force indue, sans occasionner des souffrances, sans provoquer les nausées, et elles font cela. Plusieurs maladies de ces organes sont compliquées de désordres qui affectent la peau, les muscles, la chair. Dans tous ces cas le meilleur remède est sans contredit la *Salsepareille de Bristol*. Les pilules sont contenues dans des fioles et peuvent être conservées sous tous les climats.

A vendre par tous les pharmaciens. 80

ANNONCES NOUVELLES

RINGLAND & STEWART,
Offriront en vente le fonds de
RINGLAND et Cie.

ACHETE A
12 Schellns 6 deniers dans le £
POUR ARGENT COMPTANT.

Rappelez-vous de la place, à la porte voisine de M. HARTE, droguiste,

398, RUE NOTRE-DAME.
15 fév. 1870. am.—81

CORPORATION DE MONTREAL.

Résultat de la Nomination du Maire de la Cité et des Conseillers dans les différents Quartiers d'icelle.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, conformément aux dispositions de l'Acte 23, Vic. Chap. 72, que la nomination des Candidats pour les charges de MAIRE de la Cité et de CONSEILLERS pour les différents Quartiers d'icelle, a eu lieu SAMEDI, le DOUZIÈME jour de FÉVRIER courant, à l'heure, aux endroits et devant les Membres du Conseil de cette Cité nommés dans les avis préalablement donnés de la dite nomination.

MAIRE.

WILLIAM WORKMAN, Ecr., étant le seul Candidat nommé, fut proclamé dûment élu Maire de cette Cité pour le prochain terme de la dite charge.

CONSEILLERS.

QUARTIER EST.—L. Bétournay, Ecr., se trouvant le seul candidat mis en nomination, fut proclamé dûment élu Conseiller pour le Quartier Est.

QUARTIER CENTRE.—Peter M. Christie, Ecr., étant le seul candidat nommé, fut proclamé dûment élu Conseiller pour le Quarter Centre.

QUARTIER OUEST.—James Smith et H. A. Nelson, Ecrs., ayant été nommés candidats, un poll a été accordé.

QUARTIER STE. ANNE.—J. W. McGauvran, Ecr., étant le seul candidat nommé, fut proclamé dûment élu Conseiller pour le Quartier Ste. Anne.

QUARTIER ST. ANTOINE.—William Masterman, Ecr., étant le seul candidat nommé, fut proclamé dûment élu conseiller pour le quartier St. Antoine.

QUARTIER ST. LAURENT.—Robert Taylor, Ecr., étant le seul candidat nommé, fut proclamé dûment élu conseiller pour le quartier St. Laurent.

QUARTIER ST. LOUIS.—Ferdinand David, Ecr., étant le seul candidat nomme, fût proclamé dûment élu conseiller pour le quartier St. Louis.

QUARTIER ST. JACQUES.—Sévère Rivard et J. W. Crevier, Ecrs., ayant été tous deux mis en nomination, un poll a été accordé.

QUARTIER STE. MARIE.—Daniel Munro et Charles Desmarteau, Ecrs., ayant été tous deux mis en nomination, un poll a été accordé.

L'ELECTION pour les Quartiers où il y a contestation se fera à L'OTEL-DE-VILLE, du 24 au 28 Février courant inclusivement en la manière prescrite par la loi.

Toutes les personnes, dont les noms se trouvent sur la liste des Voteurs pour aucun des dits Quartiers, pourront obtenir des certificats de qualification pour voter à la dite Election, en s'adressant PERSONNELLEMENT, au Bureau du soussigné, à l'HOTEL-DE-VILLE, entre les NEUF heures du matin et les CINQ heures de l'après-midi, JEUDI, le VINGT-QUATRE, jusqu'à LUNDI, le VINGT-HUITIEME jour de FEVRIER courant, ces deux jours inclusivement ; et toutes telles personnes pourront voter à la dite Election en écrivant ou faisant écrire sur la page intérieure des dits certificats, le nom de celui des candidats susdits pour lequel elles veulent voter comme Conseiller, et en déposant le dit certificat dans la boite du quartier dans lequel elles veulent voter, dans le bureau du soussigné, en tout temps, entre les heures susdites, depuis le 21 jusqu'au 28 février courant, ces deux jours inclus.

Dans le cas où les parties ne savent pas écrire, la loi exige que les blancs de certificats soient remplis en présence de deux témoins qui signeront.

CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité,
Hôtel-de-Ville,
Montréal, 14 février 1870. 8—80

ANNONCES DIVERSES

A J. W. CREVIER, ECR.

Nous soussignés, électeurs du Quartier St. Jacques, vous prions de vous laisser porter candidat aux prochaines élections municipales pour représenter ce Quartier au Conseil-de-Ville.

Si vous nous faites l'honneur d'accepter, nous vous promettons de faire tous nos efforts pour assurer le succès de votre élection.

J B Homier	Léon Hurteau
Aug Robert	Joseph Bélisle
J B Delonchamp	Pierre Lapointe
Charles C Larivière	Gaspard Tellier
L A Dessaulles	Richard Thomas
Eugène Cusson	Ovila Thoin
Louis Durand	Frs Mathieu
J B Dépati	Charles Dumoulin
Ephrem Latour	Eugène Lamoureux
Norbert Roy	Louis Hébert
Damase Beaudry	Pierre Vallière
Timothé Malouin	Paul Lefèvre
Charles Giroux	Louis Lafranchise
Pierre Desautels	Clément Ricard
Norbert Dubreuil	J B Paré
Cyrille Forest	Louis Monarque
J L Lévesque	Frédéric Monarque
Prosper Archambault	Léon Monarque
Benjamin Thuot	Olivier Bélair
Joseph Breault	Jean Vadeboncœur
Frs Duprreault	Treflé Vadeboncœur
Léandre Lamontagne	Cléophas Daunais
W Flemming	Edouard Charbonneau
Charles Langlois	Ant Pigeon
Toussaint Gallipeau	André Groteau
Joseph Pepin	Antonin Noël
J B Tellier	Thomas Noël
Joseph Duhamel, fils	Raphaël Miraglia
J B Ethier	Frederic Baker
Edmond St Jean	Ulric Boudreau
James Mullin	John Baker
Noël Mercelin	Michel Riendeau
Amable Viau	Louis Lambert
Ant Casavant	R J Devins
Joseph Lecourt	Joseph Latinville
John Wales	W Hood
Elie Blondin	Edouard Mercier
Norbert Pergeault	E Bobillard, M D
Pierre Rivet	Léandre Provost
Frs Contant	Julien Robert
Siméon Gauthier	François Vermette
John Watkins	Narcisse Moreau
Frs Prud'homme	Joseph Bélecque
Michel Dérosier	Dubé Victor
Charles Gauthier	David Leblanc
Césaire Miljour	Louis Gallipeau
Romain Côté	Antoine Charbonneau
Pierre Fisette	Jean Malhiot
Jacques Beauchamp	Alphonse Desjardins
Louis Pigeon	Léon Magnand
Eusèbe Vincent	J B Lauzon
J B Hupé	Amable Huberdeau
Aug Larose, père	Clément Morin
Alfred Lepailleur	Joseph Charest
Thomas Larose	W Ranson
J B Seers	Henri Rice
Amable Seers	Charles Wilson
Samuel Aymond	Toussaint Demers
C Dupuis	Janvier Globensky
Joseph Dazé	Honoré Picard
Toussaint Lapointe	Joseph Nantais
Thomas Murphy	George Crevier
Médard Beaudoin	D C Garon
Martial Lemieux	H Bazinet
Louis Maloin	J G Chevalier
Charles Racicot	Abraham Courtemanche
Alfred Narbonne	David Girard
Joseph Désourdi	Frs Vilmure
Ed Cérat	Ciriac Boudreau
Charles Barron	Olivier Barette
Frs Lemonde	Joseph Richelieu
Ad Tessier	Joseph Peltier
Siméon Gravel	Ovide Charbonneau
Arg St Germain	Joseph Guilbeault
Gilbert Dazé	Toussaint Viau
Joseph Lapointe	Maxime Ducasse
George Lafleur	Charles Guilbeault
J B Contant	Alfred Rivet
J B Cadieux	Médard Milord
Joseph Royal, père	Charles Lamoureux
Joseph Royal, fils	Lidas Fisette
Ant Délaurier	Pierre Laporte
Joseph Smith	Joseph Nantais, plâtrier
Ed Whelan	Joseph Barron
Narcisse Rondeau	J B Lariviere
Pierre Larammée	Chrisame Drolette
H Ormand	Louis Carrière
Charles Giroux	Pierre Niquette
Obézime Giroux	Joseph Pepin, charretier
Moïse Bastien	Bernabé Poitras
Joseph Duhamel, père	A E Montmarquette
A Beaudoin	Alfred Marcelais
Jules Bleau	Antoine Grignon
Pierre Tétreault	Ouvier Lefèvre
Paul Gratton	Camille Mejlo
Frs Lapointe	Elie Charpentier
André Bisson	Joseph Telmosse
Léon Julien	Etienne Lagrenade
F X Papineau	L Terrieault
Charles Grant	W Thomas
Scraphin Gosselin	Frs Massy
Cléophas Gosselin	Olidier Massy
Patrick King	Jules Labine
Christian Fisher	W Ramson
George Fisher	Prosper Décarie
Alexis Chayé	Louis Hétu
Paul Hétreault	Pierre Charest
Samuel Aymond	Michael Coby
Jos N Dupuis	J Thomas
Ephrem Latour	V Pusiby
Alexis Brunet	F Normand
A Brodeur	M Lebiane
M Looby	C Meunier
M Allard	B Reeves
Jos Versailles	V Noel
L Lafrai bise	P Cailoux
J Perreault	J Rivet
P Brigue	P Laroche
J Lord	F X Brouillet
L Mireault	M Renaud
N Mercier	M Brouillet
H Perrault	H Bazinet
Laframboise	J Valiquette
J B Guiard	J Chevalier
L Milette	E Cléroux
P Durocher	F Leblanc
P Payette	J B Cousineau
L Bélecque	C Sauriol
P Jetté	J Laurin
J Valliquette	J B Bourbonnière
J Morley	Aug Dufault
P Niquette	J Feltier
D Rosaire	J Ford
O Robert	A Bernard
C Duval	G Perreault
J B Villeneuve	P Carle
M Curwell	John Barry
A Dufort	J Galvin
C Lachapelle	J H Ferrier
A Larivière	P Ryan
M Leblanc	A Tétreault
J Bélecque	S Barlow
A Lafrance	John Mayo
N Surriole	J Cuddy
P Guy	J B Richard
N Hart	J Connolly
W Irvine	J B Robert
A Robinson	J B Doray
R Currick	V Desnoyers
A Fabre	P Morin
P Wright	J B Ritchot
C Pattenaude	L N A Richot
S McCrum	Alf Laurin
Davis	P Bertrand
J Pinsonneault	J Piché
J Marsan	V Charpentier
F Labelle	M Lefèvre
E Oppenheimer	C Meunier
J Cunningham	C Charron
J Brin lamour	P Charron
L St Louis	P Payant
J Picotte	Mic Blondin
J Robert	G Renaud
P Charette	G Caron
J Tonner	O Labadie
J B Livernois	J B Renaud
O Lefèvre	J Quinn
J Arcambeault	M Holland
A Merli	Thomas Chamber
J Dawson	F Hart
H Greaves	M Brown
Mathieu	E Perin
M Berlinguette	P Connelly
C Boudreau	J Brien
A Grignon	C Labrecque
L Vincelette	P Manocey
Antoine Amiot, jr	F X Delauriers
P Hennessy	C Martineau
A Bisson	T Goyette
D Collins	D Sleeth
O Barrette	A Deschamps
C Lachapelle	L Leblanc

MESSIEURS.—La requisition, que vous me faites l'honneur de me présenter, venant d'un grand nombre de citoyens importants du Quartier, je crois devoir me rendre à vos désirs et consentir à devenir votre candidat aux prochaines élections municipales.

Je n'ignore pas, messieurs, les sacrifices qu'entraînent les fonctions de conseiller pour une grande cité, et je n'hésiterai pas à m'y soumettre. Je ferai tous mes efforts pour me rendre digne de la marque de confiance que vous me témoignez, et pour promouvoir les intérêts de Montréal et du Quartier St. Jacques en particulier.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre obéissant serviteur,
J. W. CREVIER.

1er fév.

ANNONCES DIVERSES.

MONTRÉAL, 20 JANVIER 1870.

A C. DESMARTEAU, ECR.,

Nous Soussignés Electeurs du Quartier Ste. Marie, vous prions de vous laisser porter candidat aux prochaines élections Municipales pour nous représenter au Conseil-de-Ville, et nous vous promettons, si vous nous faites l'honneur d'accepter, d'employer tous nos efforts pour assurer votre élection.

Chas Lamoureux	John Butler
Alphonse Dulude	David Benson
A Senecal	Frs Raimond
J Rivières	John Johnson
A C Dupras	Xavier Collin
Laurent Thérien, fils	Jos. N. Duhamel
Salem Dufresne	J.B. Duhamel
Francis Dorny	J B Racette
Joseph Belerose	J Louviere
Henry Gauthier	M Dagenais
Louis Deslaurier	R. Desjardins
Casimire Parlseau	Frs Chauvin
O Champagne	Mathew Murphy
O Morin	Ls. Galarneau
Joseph St Hilaire	R. Devins
Louis Gauthier	James Carle
F X Masson	J Chambers
Chs Lauzon	Alfred Roy père
A Thoin	Aif. Roy fils
J Mount, M D	F. Germain
S Malette	A. Lafontaine
L Leriche	Jos. Lepine
Louis St Martin	C.Prevost
Wm Bermet	Jos. Provost
B McKlosky	Frs Corbeil
Laurent Therien, père	C Coallier
L G Provencher	Ls. Laurence
Prime Lapierre	Frs. Laurence
Tos Groleau	D Parizeau
Frs Lauzon	J B Chartrand
Jos Pariseau	Frs D Lacoursière
Pierre Giroux	Alb Piché
Patrick Coyle	Alfred Contant
Chs Goyette	E Desmarais
Joseph Poitras	C Vinette
O Mailloux	M Blain
Edward Coyle	J M Emond
Wm Arnotte	F Lanfranchise
Antoine Clairmont	L Provost
Chs Dufresne	A Dufresne
F X Deslaurier	Wm Lanahan
Jos Girard	Jos Belanger
N Beauchamp	C Lecours
Antoine Demers	G Hinton
Louis Lebrun	O Lorange
B Demers	Eusèbe Lardie
Jos Patenaude	Frs Benard
Jos Quevillon	Alf Norbonne
Gilbert Giroux	F Hetu
B Laporte	J Lorange
Napoléon Grolot	L Hurteau
Pierre Lyloine	O Asselin
Thomas Bafry	E Delorme
Pierre Beaulieu	Sébastien Latour
O Desjardins	J Richard
Louis Payette	L Laliberté
Ignace Choquette	E Biran
J E Beaudoin	F. X. Cochu
Prudent Gougeon	Joseph Léarce
François Dubé	L Laplerre
Moïse Perreault	L P Bourgeois
Octave St. Martin	M Brouillette
Jacques Lavigne	D Desmarteau
Charles Gauthier	G Mathurin
Joseph Côté	A. Bénard fils
Frs. Xavier Bay	Antoine Bénard
Magloire Lépine	M Lagnon
François Calumet	J Faucher
Jules Thibodeau	M Dumesnil
Henri Lépine	Louis Courtois

HOTELS & RESTAURANTS

RESTAURANT DU PALAIS,
NO. 9, RUE ST. JACQUES,
(Près du Palais de Justice,)
MONTRÉAL.

Lunch de midi trois à heures 15c.
Dîner à toute heure 25c.
Meilleurs comestibles et liqueurs de première qualité.
Ouvert le matin à l'arrivée des bateaux de Québec et aussi aux heures de l'arrivée des convois de tous les chemins de fer.
5 juin. aa--73

M. HONORE JEAN, de Cacouna, pro-ptétaire de la Maison connue sous le nom de JEAN'S HOTEL, informe sa nombreuse pratique et le public en général qu'il vient de s'installer à l'HOTEL DU CANADA, à Montréal, où il promet à tous ceux qui voudront bien lui faire l'honneur de le patroniser tout le comfort possible; sa table sera bien fournie et le service sera promptement et poliment fait; ses liqueurs et cigares seront toujours de première qualité.
HONORÉ JEAN.
6 septembre. 250

ANNONCES DIVERSES

GRANDE EXPLOSION
—A LA—
Cantine de Jos. BEEF,
VIS-A-VIS L'HOTEL DE VILLE.

Lunch libre, plus un verre de Punch. Le tout pour 5 cts. Oie routi, Tortue et Dinde, le tout pour 10 cts. Charretiers, seulement 5 cts., Militaires, plein prix. Café chaud, pain et beurre, 5 cents.
On vend le *Witness* à la Cantine de Jos.
Pas de gêne, mangez à votre goût avant de payer votre compte.
8 fév. 75

PARFUMERIE VICTORIA.

RIGAUD & Cie.
45, *Rue Richelieu, à Paris.*

SAVON MIRANDA

A BASE DE SUC DE LYS ET DE LAITUE.

Il possède le parfum le plus exquis, mousse abondamment et communique à la peau le velouté le plus parfait. Il est complètement privé d'acide et par conséquent inoffensif pour la peau. Il suffit de l'essayer pour se convaincre qu'il réunit toutes les qualités, que son odeur est persistante, qu'il dure longtemps et défit toute comparaison.

TOLUTINE RIGAUD

Eau de toilette délicieuse, extraite du Baume de Tolu et des plantes les plus odorifèrantes Elle remplace avantageusement les eaux de Cologne et Vinaigres de toilette les plus estimés, adoucit et raffermit la peau et lui communique une nouvelle vigueur.

L'EXTRAIT D'YLANGYLANG ET LE BOUQUET DE MANILLE.

POUR LE MOUCHOIR.

Ces deux nouveaux parfums que nous venons d'introduire en Europe où ils ont reçu l'accueil le plus empressé, sont préparés avec l'Essence des fleurs de l'Unona Odoratissima que nous faisons distiller aux Philippines. Leur odeur est d'une suavité inconnu, ils répandent successivement sur le mouchoir les émanations les plus délicates. En un mot, ils laissent loin derrière eux les Extrait de Jockey Club, Violette, etc. Ne prendre que ceux de notre maison, si on tient à les avoir purs et de première main.

DENTORINE RIGAUD

Un Elixir Dentifrice à base d'arnica pour tous les soins de la bouche; il raffermit les gencives et préserve les dents de la carie.

CRÈME DENTIFRICE SOLIDIFIÉE.

On ne saurait trop recommander cette élégante nouvelle et délicieuse préparation; elle donne aux dents la blancheur la plus éclatante, raffermit les gencives et n'a pas l'incon-rénient des poudres et opiats dentifrices, qui contiennent le plus souvent des acides dangereux qui attaquent l'émail. Elle ne laisse aucun dépôt dans la brosse, en colore les crins en rose et communique cette même couleur aux gencives et aux lèvres.

POMMADE MIRANDA.
HUILE MIRANDA.

Composées de substances toniques et ortidantes; elles possèdent un parfum des plus doux et des plus agréables. On peut les appeler le véritable trésor de la chevelure.

COLORIGÈNE RIGAUD.

LIQUIDE RÉGÉNÉRATEUR DE LA COULEUR PRIMITIVE DES CHEVEUX.

En huit jours au maximum, sans emploi d'aucune autre substance, il rend aux cheveux leur couleur primitive, sans tacher la peau, ni salir le linge et sans présenter le moindre danger dans son emploi. Le Colorigène diffère entièrement de toutes les teintures à base de nitrate d'argent vendues jusqu'à ce jour et qui nécessitent l'emploi de deux ou trois liquides différents.
Dépôt à Québec, chez MM. John Musson et cie Montréal, chez MM. Devins et Bolton.

A VENDRE OU A LOUER.

UNE SUPERBE PROPRIÉTÉ, Rue Sherbrooke, No. 239, Est, de 90 x 338 (une rue projetée passera derrière), avec une maison en brique à deux étages, de 40 x 40. Cuisine à côté, Ecuries, Hangards, et autres bâtiments. La maison est finie au goût moderne, ayant appareils de chauffages, bains et latrines,—avec un parc sur le devant, rempli de beaux arbres. Possession au 1er mai prochain.

UN TERRAIN, coin des rues Cadieux et Courville, de 71 x 116, avec beaux arbres dessus.

UNE MAISON en pierre de taille, Rue St. Gabriel, 48 x 76, adoptée pour Hôtel ou Bureaux Publics. Titres incontestables.
Le soussigné a aussi plusieurs autres propriétés de valeur à disposer aux meilleures conditions.
G. N. GAUTHIER,
Agent-Collecteur,
10 jan—j1 mai 192, Rue Notre-Dame.

DISSOLUTION DE SOCIETE.

La société qui a ci-devant existé sous les noms et raison sociale de CREVIER ET POITRAS, est dissoute de consentement mutuel du 3 Février courant.
Toutes les créances et dettes de la société seront réglées par T. CREVIER, au No. 427, Rue Notre-Dame, ancienne place de la dite société.
T. CREVIER.
E. POITRAS.
Montréal, 5 Février 1870. am—75

AVIS

UNE personne, d'une longue expérience dans les affaires, s'offre pour tenir, en français, une comptabilité dans une maison de commerce ou chez un industriel.
S'adresser au No. 22, rue St. Laurent.
9 fév fi—76

DENTISTES

LE DR. TRESTLER & FRERE,
DENTISTES.
Extraient les dents sans douleurs
AU MOYEN DU
Chloroforme ou du Gaz Hilariant,
Au No 243, RUE NOTRE-DAME,
MONTREAL.
sept.

ANNONCES DIVERSES.

LOUIS PLAMONDON,
BUREAU D'AGENCE,
No. 25, RUE ST. GABRIEL.

M. L. P. se charge de toutes espèces d'agences, Ventes de Maisons, Terrains, Maisons à louer, etc
N.B.—Les personnes qui désirent disposer de leurs propriétés avantageusement feront bien de s'adresser au plus vite au susdit.
10 jan am—60

G. SCOTT & CIE.,
No. 637, Rue Craig,
Manufacturiers de Patrons et Objets en Fonte de tous genres.
Aussi Modèles pour le Bureau des Brevets promptement et élégamment exécutés.
19 nov. an—10

FETES! FETES! FETES!
PRESENTS! PRESENTS! PRESENTS!
UN MAGNIFIQUE ET UTILE PRESENT!

Un ouvenir durable et agréable à ceux qui ont besoin de Lunettes pour voir.

Allez chez LAZARUS, MORRIS ET CIE., 295 Rue NOTRE-DAME (second étage), qui ont un magnifique FONDS de belles LUNETTES EN OR, et de LORGNONS arrangés avec nos célèbres LENTILLES parfaites fabriquées par nous et garanties pour cinq années. Les meilleures dans le monde pour fortifier et préserver la vue.
On ne peut trouver de présent plus acceptable pour nos parents, amis, ou ceux qui ont besoin de Lunettes.
Elles sont belles, utiles et durent plusieurs années sans qu'il soit nécessaire de changer.
Les Verres peuvent être remplacés par de semblables.
A vendre par nous seulement.
30 oct. 207

JAMES BROWN et FRERE
AUTREFOIS CHEZ
JAMES WALKER ET CIE.

Annoncent à leurs amis et au public qu'ils ont ouvert leur nouveau magasin avec un assortiment considérable et complet de FERRONNERIES pour les maisons, comprenant:
Couteaux de table de Rogers,
Articles en argent-Nickel et plaqués de Dixon,
Plateaux pour le thé,
Fers à feu,
Corniches, etc.
Pour lesquels ils sollicitent une visite.
No. 123, RUE ST. JACQUES.

Ferronneries, Outils, etc., de Constructeurs et Meubliers,
JAMES BROWN ET FRERE,
Autrefois chez James Walker et Cie.)
123, rue St. Jacques.
2 fév. am-70

GYMNASE DE MONTREAL, Rue Mansfield, est ouvert tous les jours de 8 heures A.M. à 11 P.M. Un professeur habile dont les services sont toujours à la disposition des membres *gratis* réside sur les lieux.
Une salle de billard avec quatre tables et une Salle de Boules avec cinq allées, toutes en bon ordre, sont annexées au Gymnase.
Le surintendant reçoit sur les lieux les noms des nouveaux membres.
15 nov. an—afps—6

Société Mutuelle de Construction DE MONTREAL.

L'assemblée pour le TIRAGE de la DIXIEME APPROPRIATION de cette Société aura lieu dans une des Salles de l'Association de la Librairie Mercantile, Nos. 10 et 12, rue St. Bonaventure, MERCREDI, le 9 Février prochain, à SEPT heures et DEMIE du soir.
Toutes personnes désirant souscrire au FONDS CAPITAL de cette Société, pourront le faire tous les vendredis soir, au lieu ci-haut désigné, jusqu'au 28 Février prochain inclusivement, temps après lequel on n'admettra plus de membres.
Par ordre,
W. TURNER, Président.
L. H. CHARBONNEAU, Sec.-Trésorier.
28 janvier. 68

St. Lawrence Drug Hall,
COIN DES RUES ST. LAURENT et STE. CATHERINE

Présents de Noel et du jour de l'An.

Parfums depuis 12½ cts. jusqu'à $5 la bouteille.
Sirops de toutes sortes pour l'usage des familles. Gardez une bouteille d'Elixir pulmonaire de Sterling dans la maison, pour la guérison des toux et rhumes.
Le climent pour tout réparer est un article utile que chacun devrait avoir. Prix 25 centins.
J. D. L. Ambrosse prête son attention personnelle à la préparation de toutes ses prescriptions.
Cloche de nuit.
J. D. L. AMBROSSE,
Pharmacie St. Laurent.
Assistant de la Compagnie des Pharmaciens de Londres. Associé de la Société Pharmaceutique de la Grande-Bretagne. Licencié au Collège des Médecins et Chirurgiens, coin des rues St. Laurent et Ste. Catherine Montréal.
4 juin 1869. an—172

SACS POUR GRAINS.
A vendre à bas prix.
LEWIS S. BLACK & THOM,
184, Rue McGill.
Juin 1869 aa—181

A VENDRE.

Plusieurs Coffres-forts (*Safes*) de seconde main, à l'épreuve du feu.
Conditions faciles. S'adresser à
L. PLAMONDON,
29 nov.—eui-18 25, Rue St. Gabriel

AVIS PUBLIC

Les créanciers de la succession vacante de François-Xavier Dufault, en son vivant marchand de la paroisse de St. Sauveur, Comté et District de Terrebonne, sont par les présentes notifiés qu'une assemblée des créanciers de la dite succession aura lieu devant moi, V. Mathieu, Notaire Public, à St. Sauveur, le VINGT-ET-UN Février courant, à DEUX heures de l'après-midi pour procéder à la nomination d'un Curateur à la dite succession vacante.
V. MATHIEU, N. P.
St. Sauveur, 4 février 1870. bs-bps—74

A VENDRE ET A LOUER

A VENDRE.

Des Drapeaux, Pavillons et Union Jacks, Goudron, Poix pour Toits, Étoupe, Cordage, Agrès en fil d'Archal, Canevas, Huiles, Peintures, Étamines, Lampes, Suif, Caoutchouc, Ancres et Chaînes.
P. S. ROSS ET FRÈRE,
10, Rue des Sœurs-Grises
Montréal, 9 juin 1869. 177

ANNONCES DIVERSES.

ELIE SAVARIAT,
Entrepreneur—Charpentier—Menuisier
328 *Rue Jacques Cartier,*
MONTREAL.
Tout ordre exécuté avec promptitude et sous le plus court délai à prix modérés.
23 fév. 1869 aa—88

L'imperméable Cuir Préservateur D'OLMSTED.

La meilleure préparation maintenant connue pour rendre le cuir imperméable à la neige fondue.

A VENDRE PAR
W. P. JOHNSTON, Grande Rue St. Jacques,
BRODEUR & BEAUVAIS, Rue Notre-Dame,
et par
LYMANS, CLARE & CIE.,
AGENTS EN GROS,
Rue St. Paul,
3 juin. 171

AVIS.

JE DONNE AVIS que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom sans un ordre signé par moi.
J. O. MERCIER,
Montréal, 25 mars 1869. 115

Poudre allemande à boulanger de Savage.

Pour faire le pain, les biscuits, les patisseries, etc., beaucoup plus légers et à meilleur marché que par aucun autre procédé.

La haute réputation dont la poudre à boulanger de Savage a joui depuis un si grand nombre d'années, est une garantie de l'excellence de sa qualité qui n'est surpassée par aucune poudre à boulanger dans le monde.
Vendue par tous les épiciers respectables et en gros et par Evans, Mercer et Cie., droguistes en gros, rue St. Jean Baptiste, Montréal.
Montréal, 16 D'c. 1869. em—32.

AUX TRAPPEURS, CHASSEURS ET SPORTMEN.—Comment flairer, allécher, prendre au piége et surprendre le renard, le loup, l'ours, le castor, le martin-p cheur, la marte, le rat-musqué. Aussi la manière de préparer les peaux de chevreuil, et étendre et préparer les peaux de tous les animaux ci-dessus. La manière de placer les trappes est expliquée simplement; les appas pour le flair sont d'une grande valeur; les renseignements pour préparer les fourrures et les peaux sont les meilleurs que l'on connaisse. Tous les renseignements ci-dessus, imprimés en français, sont envoyés promptement par la malle à tous ceux qui les demandent, pour la somme d'UNE PIASTRE.—Enrégistrez votre lettre. Adressez
P. PENNOCK, P.M.,
Elgin Co., Leeds, Ont.
10 fév. fi—H—14

HUILE DE CHARBON.

LUMINAIRE PERFECTIONNÉ.—L'Huile *Diamantine* en portant d'autres marques, transportée par charretée ou au baril. Mesurée ici.
Eclairage et Machines à huile de la meilleure qualité. Commandes de la campagne promptement exécutées.
D. D. MANN, 17½ Rue Lemoine.
16 nov. em—7

PHARMACIE.

PRODUITS PHARMACEUTIQUES
SPÉCIAUX DE LA MAISON
GRIMAULT & Cie.
15, Rue de Richelieu, à Paris.

SIROP ET VIN DE QUINQUINA FERRUGINEUX.

Médicaments toniques et reconstituants des plus estimés; ils ont l'avantage de réunir sous une forme agréable et sans décomposition le fer associé au quinquina, pour le traitement de toutes les affections dues à l'appauvrissement du sang. Ils sont précieux pour les jeunes personnes délicates et difficiles à se développer.

ELIXIR DIGESTIF DE PEPSINE. POUDRE ET PILULES DE PEPSINE.

La pepsine est une des plus récentes découvertes scientifiques dans la thérapeutique. Agissant principalement sur les organes de la digestion, elle possède la propriété de faire digérer pour ainsi dire sans le secours de l'estomac. Elle fait ainsi cesser les mouvements d'une mauvaise digestion, et même disparaître les vomissements des dames enceintes.

GUARANA OU PAULLINIA.

Substance végétale entièrement inoffensive qui guérit immédiatement les *migraines, maux de tête, névralgies*, ainsi que les diarrhées chroniques rebelles ou cholériformes. La boîte qui contient 12 paquets coûte 50 pour cent meilleur marché que tout autre.

INJECTION ET CAPSULES VÉGÉTALES AU MATICO.

Composées avec l'essence obtenue de la plante de ce nom, elles ont toujours été employées dans les maladies secrètes, avec le plus brillant succès. Elles unissent à une grande efficacité, l'avantage de n'occasionner dans leur emploi aucun des inconvénients des anciens remèdes à base de copahu, cubèbes, etc.

PASTILLES PECTORALES AU SUC DE LAITUE ET LAURIER-CERISE.

Bonbon délicieux et agréable à la vue, contenant les deux principes les plus calmants de la matière médicale, employé avec succès contre la toux, la grippe, les bronchites, la coqueluche, etc.

SIROP DE RAIFORT IODÉ.

Considéré comme le meilleur succédané de l'huile de foie de morue. Il résulte d'expériences faites dans les principaux hôpitaux de Paris que ce sirop a toujours donné des résultats supérieurs à ceux de cette huile si répugnante aux malades.
Il n'existe pas d'enfants lymphatiques sujets à l'engorgement des glandes ou aux autres inconvénients d'une faiblesse de constitution, qui n'aient employé ce sirop sans en éprouver les meilleurs résultats.

PHOSPHATE DE FER LIQUIDE DU DR. LERA.

Il renferme dans sa composition les éléments constitutifs des os et du sang; c'est le plus rationnel des ferrugineux. Il convient aux jeunes filles les plus délicates dont le développement est tardif; et comme sa principale action est de restituer au sang appauvri le fer qui lui manque, et aux os le phosphate qui fait leur base, il est conseillé aux personnes débiles, soit que cette débilité provienne de maladie ou de quelque autre motif. Il s'emploie toujours avec des résultats surprenants.

CIGARETTES INDIENNES.

au Canabis indica, contre l'asthme et les diverses maladies des voies respiratoires. Tous les moyens préconisés jusqu'à ce jour contre l'asthme n'ont été que des palliatifs sous toutes les formes, ayant pour base la belladone, le stramonium, la nicotiane, l'opium. De récentes expériences faites en Allemagne et répétées en France ont prouvé que le chanvre indien du Bengale possédait de remarquables propriétés contre cette maladie, ainsi que contre la toux nerveuse, la phthysie laringée, l'enrouement, l'extinction de voix, les névralgies faciales et l'insomnie.

PASTILLES DIGESTIVES.

Le nctate de Soude et de Magnésie de Burin du Buisson,
Pharmacien, lauréat de l'Académie Impériale de médecine de Paris.
Cet excellent médicament est prescrit par l'élite des médecins contre le dérangement des fonctions digestives de l'estomac et des intestins tel que: *Gastrites, Gastralgies, Digestions longues, laborieuses ou douloureuses, les renvois de gaz, le gonflement de l'estomac et des intestins, les vomissements après les repas, le manque d'appétit, l'amaigrissement, la jaunisse, les maladies du foie et des reins.*

SIROP ET PATE DE SEVE DE PIN MARITIME
de Lagassé, Pharmacien à Bordeaux.
Employé avec succès dans le traitement de *catarrhes, bronchites, hémoptisies*, et les diverse périodes de la *phthisie*.
Il guérit les crachements du sang, les toux les plus opiniâtres, l'oppression, les douleurs de l'estomac, l'altération de la voix, les accès nocturnes des asthmatiques, et modifie les lésions graves des organes tespiratoires.
Dépôt à Montréal,
DEVINS ET BOLTON.
Québec, JOHN MUSSON ET CIE.
11 février 1869. afps—aa—12

AVOCATS & NOTAIRES

DOUTRE, DOUTRE & DOUTRE
J. D.—C.R. G. D.—B.C.L. J. ETE. D. L.L.B.
AVOCATS,
No. 57,—RUE ST. GABRIEL,— No 57
30 nov. 1869 aa—19

DORION, DORION & GEOFFRION
AVOCATS,
No. 43, RUE ST. VINCENT, No. 43.
AU DEUXIEME.
L'HON. A. A. DORION, C. R.
V. P. W. DORION, ECR.,
C. A. GEOFFRION, ECR.
12 juin 1867 jno—62

GUSTAVE A. DROLET
AVOCAT,
No, 30, Rue St. Vincent,
MONTREAL.
1er juin 1869. aa—169

L. S. COTE,
Avocat, L. L. B.
NO. 29, RUE ST. VINCENT,
MONTREAL.
M. COTE suivra les Cours de St. Jean d'Iberville.
7 sept. 1869. aa—251

DUHAMEL ET RAINVILLE
AVOCATS,
28, Rue St. Vincent.
JOSEPH DUHAMEL. H. F. RAINVILLE.
mai 1869. 152.

MEDECINES BREVETEES

ANNONCES DIVERSES.

E. P. LACHAPELLE, M.D.
RUE ST. CONSTANT, No. 32,
Au coin de la Rue Vitré.
1 nov. fm—300

SEATH,
35, GRANDE RUE ST. LAURENT,
VEND
Des Hardes Faites à meilleur marché que les moins coûteuses.
Pardessus pure laine - - $6.00
Voyez pour la grande Vente de Décembre.

AVIS AU PUBLIC EN GENERAL.

A l'avenir, le soussigné sera prêt à recevoir tous les ordres qu'on voudra bien lui donner pour réparer, Vernir, Polir et Nettoyer toutes sortes de Meubles et Pianos, chez lui ou à domicile, si on le préfère.
La réparation des meubles causant souvent beaucoup de trouble en les faisant transporter à l'atelier, parce qu'alors on risque de les endommager ou les briser, le soussigné offre au public de se rendre à domicile pour faire ces ouvrages.
On promet satisfaction, vu que l'on n'emploiera que les meilleurs matériaux.
Le soussigné réfère le public à M. T. D. Hood, fabricant de pianos, chez qui il a fait des ouvrages de ce genre pendant onze ans.
Autres références:—MM. John Pratt, Adolphe Roy, Laurent et Laferce, Mme Joyal, etc.
PIERRE GOSSELIN,
No. 95 Rue St. Laurent,
Chez M. MÉLOCHE, Orfèvre.
Montréal, 8 Juin 1869. 175

J. E. D'AVIGNON,
CHIMISTE ET DROGUISTE,
A à vendre les **Drogues** et les **Préparations Chimiques** les plus pures,
Teintures, Parfumeries,
et autres articles de toilette.
Les ordres des marchands de la campagne sont exécutés très promptement et à des prix excessivement réduits, pour *ARGENT COMPTANT.*
Dépôt pour la
Poudre à Boulanger de D'Avignon.
Agence Canadienne pour
L'ONGUENT ECLECTIQUE
ET
La Poudre de Santé de Derome
DISPENSAIRE DE LA CITÉ:
252, RUE NOTRE DAME
(Vis-à-vis J. MUSSEN.)
Montréal, 17 avril 1869 aa—133

Dr. L. J. B. LEBLANC.
CHIRURGIEN DENTISTE,
(Elève et successeur du Dr. Jourdain.
No. 581, RUE CRAIG, AU COIN DE LA RUE CÔTÉ
MONTRÉAL.
De 9 à 5 heures,
Le DR. LEBLANC extrait les DENTS sans douleur, au moyen du GAZ.
28 avril aa—142

HENRY B. HARVEY et CIE.,
Agence de Livres à souscription,
59, RUE ST. JACQUES,
AGENTS POUR
A. G. Burns, Québec.
28 janv. am—66

CHEMINS DE FER

GRAND TRONC

CHEMIN DE FER LE GRAND TRONC DU CANADA.

1869—ARRANGEMENTS D'HIVER—1869.

Les Trains laissent maintenant la Station Bonaventure comme suit:

POUR L'OUEST:

Express de jour pour Ogsdensburg, Ottawa, Brockville, Kingston, Belleville, Toronto, Guelph, London, Brantford, Goderich, Buffalo, Détroit, Chicago et toutes les autres places de l'Ouest à	9.10 A M
Express de nuit do do	8.30 P M
Train Omnibus pour Kingston et les stations intermédiaires, à	7.00 A M
Trains pour Lachine à 8.00 A.M., 9.30 A.M. 3.00 PM et 5.00 P. M.	

POUR LE SUD ET L'EST.

Train Omnibus pour Island Pond et les stations intermédiaires	7.0 A M
Express pour Boston	8.40 A M
Express pour New-York et Boston via le Vermont Central	3.30 P M
Express pour Island Pond et Gorham	2.00 P M
Express pour New-York via Plattsburgh, le Lac Champlain, Burlington et Rutland, à	3.00 P M
Express de Nuit pour Québec, Island Pond, Gorham et Portland, arrêtant entre Montréal et Island Pond à St. Hilaire, St. Hyacinthe, Acton, Richmond, Sherbrooke, Waterville et Coaticooke, seulement à	10.10 P M

☞Chars dortoirs pour chaque convoi de nuit.
Bagage marqué (checked).
Le steamer *Carlotta* laisse Portland tous les Samedis Après-Midi (après l'arrivée du train laissant Montréal le vendredi soir) pour Halifax, Nouvelle-Ecosse, et retournant le Mercredi.
Il y a à bord un confort excellent pour les passagers et toutes facilités pour le fret.
Les Vapeurs de la Compagnie Internationale, qui sont en correspondance avec le Chemin de Fer le Grand Tronc, laissent Portland tous les Lundis et Jeudis à 5 hs. P. M., pour St. Jean, N. B., etc.
On peut se procurer des Billets à toutes les principales Stations de la Compagnie.
Pour plus de détails et le temps de l'arrivée et du départ de tous les trains aux différentes stations, s'adresser au guichet, Station Bonaventure.
C. J. BRYDGES,
Montréal, 7 avril 1869—1 Directeur-Gérant

COMMERCE

SPECIALITE D'ARTICLES
EMPLOYÉS DANS LES
Maisons Religieuses, Séminaires, Lycées, Colléges, Pensions et Ecoles

J. B. ROLLAND & FILS,
Libraires-Editeurs,
Ont l'assortiment le plus complet de Livres Classiques, Papiers, Cahiers et Modèles d'Ecriture, Régistres, Portes-Plumes et Plumes Métalliques, Encre, Ardoises, Enveloppes, Cires et Pains à cacheter, Matériel de Bureau, etc.
ARTICLES DE DESSIN,
Papiers, Cartons, Cahiers, Crayons de Mine, Pastels, Conté, etc. Règles, Equerres, Estompes, Gommes Elastiques, Encres Or et argent. Pinceaux, Portes-Crayons en cuivre, Boîtes mathématiques, Boîtes de couleurs pour Peinture, Modèles de Dessin Linéaire, Etudes de Figures, Ornements, Modèles de Broderies en laine, etc.
CARTES GÉOGRAPHIQUES.
Les cinq parties du Monde, Mappe-Monde, France, Etats-Unis et Canada. Ces cartes sont vernies, collées sur toile et montées sur rouleau.
Les commandes par la poste sont exécutées avec ponctualité.
J. B. ROLLAND ET FILS,
Rue St. Vincent, 12 et 14.
17 sept. 260

PRESENTS DES FETES.

Un assortiment choisi de LUNETTES D'OPERA, de VOYAGE et de MARINE.
Microscopes et Télescopes,
Baromètres et Thermomètres.
Stéréoscopes et vus stéréoscopiques,
Lanternes magiques et coulantes,
Vapeurs mécaniques, etc.,
Boîtes de couleur pour garçons et filles.
Lunettes de toutes sortes et verres de lunettes pour les présents de Noël et du Jour de l'An chez
UNDERHILL,
West-End Optical Store,
387, Rue Notre-Dame, porte voisine de Chs. Alexander et Fils.
22 déc. 37

Chambre des Notaires
DE MONTREAL.
AVIS.

La prochaine Assemblée Régulière de la Chambre des Notaires de Montréal aura lieu le 16 du mois de Février prochain, à 11 heures A.M., au lieu ordinaire.
Par ordre,
H. LAPPARE,
Sec., C. N. M.
Montréal, 15 jan. 1870. bfps-jd—51

REMEDE DE FOWLE
POUR LA GUÉRISON DES HÉMORROIDES ET DES HUMEURS.—Le seul remède certain pour les Hémorroïdes de toutes sortes, la LEPRE, le SCROFULE et toutes les maladies de la peau. Usage interne et externe. Complétement végétal. En usage dans les hopitaux de l'Ancien et du Nouveau Monde. Dans les cas de manque de guérison, j'autorise les vendeurs à remettre l'argent et à me la charger. Aucun manque de guérison depuis dix ans. Préparé par H. D. FOWLE, Chimiste, Boston. $1 la bouteille. Vendu partout. HENRY SIMPSON & CIE., Agents. Vendu aussi par EVANS, MERCER et CIE.
14 août 1869. aa-bfps-231

Venant d'arriver par le vapeur "Prussian,"
PORTRAITS MICROSCOPIQUES SUR IVOIRE
CHARMES D'OPERA,
DE FEU
L'Hon. Thos. D'Arcy McGee, M. P.
REV. ASHTON OXENDEN, Evêque de Montréal,
REV. MORLEY PUNSHON,
REV. DR. MATHIESON,
REV. DR. TAYLOR,
REV. DR. JENKINS,
PROF. McVICAR,
CHS. DICKENS,
PONT VICTORIA.
Seulement 25 centins chacun chez
W. EAVES,
Importateur de Bijouterie,
359, rue Notre-Dame, Montréal.
11 sept. fm—254

GEO. H. HAZELL,
CONFISEUR
ET
BOULANGER DE BISCUITS,
EN GROS
No. 6, Rue Bonsecours
MONTREAL.
Montréal, 28 avril 1868 aa—142

STEAMERS

La Compagnie de vapeurs Océaniques de Montréal

Ayant le contrat du Gouvernement du Canada pour le transport des MALLES CANADIENNES et AMÉRICAINES.

1869. ARRANGEMENTS D'ETE. 1869.

Les LIGNES de cette Compagnie se composent des vapeurs en fer de première classe, à double engin, des chantiers de la Clyde, dont les noms suivent:

SCANDINAVIAN	3000	Tonnes (en construction)	
PRUSSIAN	3000	do	Lt. Dutton R N R
AUSTRIAN	2700	do	Capt. Wylie
NESTORIAN	2700	do	Capt. A. Aird.
MORAVIAN	2650	do	Capt. Brown.
PERUVIAN	2600	do	Capt. Ballantine.
GERMANY	3250	do	Capt. Graham.
EUROPEAN	2846	do	Capt. Barclay.
HIBERNIAN	2434	do	Lt Smith, R N R
NOVA-SCOTIAN	2200	do	Capt. R. S. Watts.
NORTH-AMERICAN	1784	do	Capt. Richardson.
DAMASCUS	1600	do	Capt. Trocks.
OTTAWA	1831	do	Capt. Archer.
ST. DAVID	1650	do	Capt. Grange.
ST. GEORGE	1468	do	Capt. Jones.
ST ANDREW	1427	do	Capt. Scott.
ST. PATRICK	1207	do	Capt. H. Wylie
NORWAY			Capt. Meylius.
SWEEDEN			Capt. Menzie.

Les VAPEURS de la LIGNE de la MALLE de LIVERPOOL (faisant voile de Liverpool tous les JEUDIS, et de Québec tous les SAMEDIS, touchent à Loch Foyle pour débarquer et recevoir à bord les Passagers et les Malles venant ou allant en Irlande ou en Ecosse), doivent être envoyés de Québec comme suit:

NESTORIAN	Mai 8
PRUSSIAN	Mai 15
AUSTRIAN	Mai 22
MORAVIAN	Mai 29
HIBERNIAN	Juin 5
PERUVIAN	Juin 12

Prix du passage de Québec:

Cabine	$70 à $80
Pont	25

Les VAPEURS de la LIGNE GLASGOW (faisant voile de Glasgow tous les MARDIS, et de Québec pour Glasgow tous les JEUDIS), doivent être envoyés de Québec comme suit:

OTTAWA	Ma. 6
ST. DAVID	Mai 13
ST. ANDREW	Mai 20
ST. PATRICK	Mai 27
DAMASCUS	Juin 3
ST. GEORGE	Juin 10

Prix du passage de Québec:

Cabine	$60
2ème Cabine	40
Pont	25

Il y a à bord de chaque vaisseau un chirurgien expérimenté.
On ne pourra assigner les chambres avant qu'elles ne soient payées.
Pour le bagage et autres détails, s'adresser à Portland à J. L. FARMER ou à HUGH ET ANDREW ALLAN; à Québec à ALLANS, RAE ET CIE.; au Havre, à JOHN M. CURRIE, No. 21 Quai d'Orléans; à Paris, à GUSTAVE BOSSANGE, 25 Quai Voltaire; à Anvers, à AUG. SCHMITZ ET CIE; à Rotterdam à G. P. ITTMANN ET ZOON; à Hambourg, à W. GIBSON ET HUGO; à Belfast, à CHARLEY ET MALCOLM; à Londres, à MONTGOMERIE ET GREENHORNE, 17 rue Grace-church; à Glasgow, à JAMES ET ALEX. ALLAN, 70 rue Great Clyde; à Liverpool, chez les frères ALLAN, rue James ou chez
H. & A. ALLAN,
Coin des rues Youville et Common.
19 Avril 1869. aa—131

TRANSPORT DES MALLES

BUREAU DE POSTE, Montréal, 17 Mai 1869.

Distribuées A. M.	Distribuées P. M.	MALLES. ONTARIO.	Levées. A.M	Levées. P.M
8.00	.....	Ottawa, p. chemin de fer(a)	7.30	6.00
8.00	.....	Province d'Ontario.....(a)	7.30	6.30
	5.15	Rivière Ottawa p. vapeur.	6.00	.....
		QUEBEC.		
		Chemin de fer Arthabaska et Trois-Rivières	.....	7.00
11.00	.....	Do Caug. et Hemmingford	.....	3.30
		Chemin de fer Montréal,		
8.00	2.00	Sherbrooke et I. Pond..	6.00	115 7
		Cité de Québec p. chemin de fer et à l'Est	.....	7.05
8.00	.....	Cité de Québec p. vapeur	.....	6.10
		Chemin de fer Richmond et Québec	.....	7.00
8.00	.....	Do St. Jean et Rouses' Pt.	.....	3.30
10.00	.....	Shefford et la Jonction du chemin de fer Vt	.....	3.30
		MALLES LOCALES.		
9.30	...	Beauharnois	7.00	....
		Chambly (aussi 6 a.m) et St Césaire	.....	2.00
11.00	.....	Contrecœur, Varennes et Verchères	.....	2.00
11.00	.....	Côte St. Paul et Tanneries Ouest	10.30	.....
11.00	5.15	Huntingdon	7.00	3.30
9.30	5.15	Lachine	7.00	3.30
10.00	.....	Laprairie et St. Lambert	.....	1.15
11.00	.....	Longueil	6.00	2.00
.....	5.15	New Glasgow, Sault au Récollet et Terrebonne	7.00	.....
8.30	5.00	Pointe St. Charles	8.30	5.00
8.00	.....	St. Eustache, St. Laurent et St. Martin	7.00	.....
.....	2.45	St. Jérôme, Ste Rose et Ste Thérèse	7.00	.....
8&10	.....	St. Jean et Station St. Armand	8.00	3.30
8.00	.....	Trois-Rivières par la Rive Nord	.....	1.30
		PROV. MARITIMES.		
.....	.....	N. Brunswick et Isle P. E.	.....	1.15 7.00
.....	.....	Halifax, N.-E.	.....	1.15 7.00
.....	.....	(Chaque malle pour Halifax, d'où se fait l'expédition à l'arrivée des vapeurs de New-York, comprend celle de T.-Neuve.	.....	7.00
		ETATS-UNIS.		
8&10	.....	Albany, Boston, Buffalo, Burlington, N.-York, &c.	.....	8.30
8&10	.....	I. Pond & Portland	.....	1 & 7
8.00	.....	Etats de l'Ouest	7.30	6.30
		INDES OCCIDENTALES.		
		Lettres, &c, payées d'avance *vid* New-York, sont expédiées chaque jour à New York d'où partent les autres malles.	.....	8.30
		Pour Havane et Indes Occidentales, *vid* Havane, tous les Jeudis P. M.		
		Pour St. Thomas, les Indes Occidentales et Brézil, le 25ème jour de chaque mois.		
		GRANDE BRETAGNE.		